PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE D'ÉTABLISSEMENT (PAPET) 2018





Introduction

Le PAPET, défini par le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 *relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP)*, est présenté chaque année en annexe au budget initial. Il a pour objectif de rendre compte de la performance de l'établissement en définissant dans le périmètre de ses missions, la stratégie, les objectifs et les cibles à atteindre.

En reprenant les objectifs stratégiques et les indicateurs du volet spécifique du contrat de site, il est également l'instrument privilégié de suivi des engagements contractuels de l'établissement. Ce rapprochement permet ainsi d'avoir une vision annuelle de la trajectoire de l'UPEC et d'être plus réactif en cas d'écarts avec les cibles à horizon 2019, notifiées dans le contrat de site. Malgré cette évolution, engagée lors de l'édition 2016, le PAPET s'inscrit toujours dans la continuité des projets annuels de performances précédents en reprenant un certain nombre d'indicateurs hors du périmètre du contrat de site, mais ayant un sens pour le pilotage des politiques de l'établissement. Ce choix a également été fait afin d'assurer la comparabilité des différents PAPET, nécessaire à une analyse sincère et objective de la trajectoire de l'établissement.

Dans la première partie du présent document, sept objectifs politiques, issus du volet spécifique du contrat de site, seront identifiés.

Le premier objectif s'inscrit dans la volonté de l'UPEC de renforcer son positionnement autour de la formation tout au long de la vie (FTLV) et de développer l'innovation pédagogique comme outil d'accompagnement des publics et d'aide à la réussite.

Poursuivre la dynamique d'excellence de la recherche constituera le second objectif stratégique de ce PAPET 2018, en intégrant soutien aux équipes de recherche et accompagnement dans le développement de projets financés par la Commission européenne notamment.

Le renforcement de l'ancrage territorial et du rayonnement international sera au cœur de la stratégie de l'UPEC afin de diffuser l'expertise de l'établissement en recherche comme en formation et de bénéficier des approches nouvelles provenant de l'extérieur.

Le développement d'une vie de campus soucieuse d'une meilleure participation des étudiants à la gouvernance de l'établissement et d'une stratégie documentaire ambitieuse constitueront les quatrième et cinquième objectifs de ce PAPET 2018.

Le sixième objectif s'articulera autour de la nécessité de développer un modèle économique alliant maintien de l'équilibre budgétaire et développement de ressources nouvelles au service du financement des priorités de l'établissement. Le renforcement de l'organisation technique, administrative et financière de l'établissement dans un objectif d'amélioration de la qualité du service rendue constituera le septième et dernier objectif.

Dans la deuxième partie de ce document, les objectifs stratégiques du PAPET 2018 seront déclinés en orientations et actions.



Première partie : Objectifs stratégiques et indicateurs associés

OBJECTIF n° 1 : Devenir une référence en FTLV en renforçant la transformation pédagogique .	7
Indicateur 1.1 : Taux de réussite en Licence en 3 et 4 ans	8
Indicateur 1.2 : Taux de passage de L1 en L2 des primo-entrants en 1ère année de cursus lice	nce 10
Indicateur 1.3 : Taux de réussite du DUT en 2 ou 3 ans	11
Indicateur 1.4 : Taux de réussite en Master en 2 ans	13
Indicateur 1.6 : Développement de la formation continue	14
Indicateur 1.7 : Insertion professionnelle des diplômés de l'université : 30 mois après l'obtent du diplôme	
Indicateur 1.8 : Flux d'entrants en Master	17
OBJECTIF n° 2 : Poursuivre l'objectif d'excellence de la recherche	19
Indicateur 2.1 : Publications par discipline	19
Indicateur 2.2 : Endorecrutement des enseignants-chercheurs	20
OBJECTIF n° 3 : Renforcer l'ancrage territorial et rayonner à l'international	22
Indicateur 3.1 : Mobilités des étudiants	22
Indicateur 3.2 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master	24
Indicateur 3.3 : Enseignants-chercheurs étrangers invités	25
Indicateur 3.4 : Revenus générés par les contrats européens de recherche	25
Indicateur 3.5 : Co-publications européennes et internationales	26
OBJECTIF n° 4 : Placer la vie de campus au cœur des priorités	28
Indicateur 4.1 : Nombre d'étudiants exerçant une activité physique et sportive, culturelle et associative	28
Indicateur 4.2 : Nombre de projets FSIE soutenus et budget consacré	29
Indicateur 4.3 : Nombre d'étudiants orientés de la plateforme RESUS vers une consultation médicale	
Indicateur 4.4 : Évolution des surfaces immobilières	30
Indicateur 4.5 : Taux d'occupation des locaux	31
OBJECTIF n° 5 : Développer une stratégie documentaire ambitieuse	33
Indicateur 5.1 : Variation des horaires d'ouverture du SCD	33
Indicateur 5.2 : Accès aux services et ressources documentaires	34
OBJECTIF N° 6 : Adopter un modèle économique équilibré et trouver des ressources	
supplémentaires au service de la réalisation et du développement des missions	36
Indicateur 6.1 : Développement des ressources propres (hors SCSP*)	36
Indicateur 6.2 : Revenus consolidés de la valorisation de la recherche	37



Indicateur 6.3 : Financement de l'activité	38
Indicateur 6.4 : Équilibre financier	39
OBJECTIF N° 7 : Élaborer et mettre en œuvre une organisation administrative, technique et	
financière ambitieuse et efficace au service des missions	40
Indicateur 7.1 : Pilotage financier	40
Indicateur 7.2 : Pilotage du SI et des systèmes numériques aux usagers	42
Deuxième partie : Programme d'actions	
Objectif 1 : Devenir une référence en FTLV en renforçant la transformation pédagogique	45
Orientation 1.1 : Favoriser la réussite des étudiants	45
Indicateurs de suivi :	46
Orientation 1.2 : Renforcer la lisibilité de l'offre de formation	46
Orientation 1.3 : Développer de manière raisonnée et harmonieuse l'offre de formation co	ntinue
	46
Indicateurs de suivi :	47
Orientation 1.4 : Promouvoir la spécificité universitaire des formations	47
Orientation 1.5 : Transformation pédagogique et numérique à l'université	48
Objectif 2 : Poursuivre l'objectif d'excellence de la recherche	49
Orientation 2.1 : Augmenter la quantité et la visibilité des publications	49
Objectif 3 : Renforcer l'ancrage territorial et rayonner à l'international	51
Orientation 3.1 : Inciter les chercheurs à développer des collaborations et confronter leurs	<u> </u>
méthodes et résultats à leur communauté nationale et internationale	51
Indicateurs de suivi :	50
Orientation 3.2 : Renforcer l'attractivité de l'établissement et favoriser la mobilité entrante	e de
qualité	51
Indicateurs de suivi :	52
Orientation 3.3 : Promouvoir la mobilité sortante	52
Indicateurs de suivi :	52
Orientation 3.4 : Augmenter le nombre de projets européens de type Erasmus+	53
Objectif 4 : Placer la vie de campus au cœur des priorités	53
Orientation 4.1 : Renforcer et favoriser l'engagement des étudiants et personnels	53
Orientation 4.2 : Renforcer les actions de promotion de la sante	53
Orientation 4.3 : Renforcer l'équipement des lieux de formation et de vie étudiante	54



	Orientation 4.4 : Développer des actions culturelles et sportives fédératives inter-composantes intersites, en lien avec le territoire	
	Orientation 4.5 : Développer le campus vert	. 55
O	bjectif 5 : Développer une stratégie documentaire ambitieuse	. 55
	Orientation 5.1 : Renforcer et adapter l'offre documentaire aux nouveaux usages pédagogiques de recherche	
	bjectif 6 : Adopter un modèle économique équilibré et trouver des ressources supplémentaires u service de la réalisation et du développement des missions	
	Orientation 6.1 : Valoriser les résultats de la recherche	. 56
	bjectif 7 : Elaborer et mettre en œuvre une organisation administrative, technique et financièr mbitieuse et efficace au service des missions	
dı	Orientation 7.1 : Renforcer la qualité des informations financières et comptables	
	Orientation 7.1 : Renforcer la qualité des informations mancières et comptables	
	Orientation 7.3 : Accompagner les populations dans l'utilisation du numérique	
	Drientation 7 4 : Remorcer la connectivité et les équinéments des camplis	٦×



OBJECTIF n° 1 : Devenir une référence en FTLV en renforçant la transformation pédagogique

Les orientations prioritaires sont dans la continuité des actions menées par l'UPEC mais en portent plus loin les ambitions, dans le respect du service public. Le développement de la FTLV constitue l'une des principales priorités de l'UPEC. Elle exprime la volonté de l'établissement d'améliorer la réussite de tous les étudiants, dans la diversité de leur parcours. Cet objectif s'entend tant du point de vue des étudiants que de l'institution. Il implique une nécessaire adaptation aux caractéristiques des différents publics, un accompagnement plus individualisé des étudiants et des publics en reprise d'études, une amélioration des dispositifs d'orientation (initiale ou réorientation, intra ou intercomposantes) et de prise en compte de la diversité des parcours étudiants (parcours non-type, développement de passerelles entre filières, possibilité de réduire ou d'augmenter la durée d'obtention de la licence...). Cette amélioration passe en particulier par un travail moins visible mais fondamental d'amélioration du SI de gestion des parcours étudiants et des formations.

Favoriser la transformation pédagogique, en intégrant les modalités numériques, constitue un levier essentiel de cette politique. Les initiatives des composantes, intégrant la nouvelle donne constituée par la réforme en cours de l'entrée dans l'université, seront soutenues par l'appel d'offre « Transformation pédagogique » interne de l'UPEC; elles s'intègreront dans les initiatives du PIA3 à venir, en fonction du calendrier du CGI. Les projets cibleront une majorité d'étudiants au sein d'une cohorte. La diversification des modalités d'enseignement implique une réflexion sur la valorisation de ces transformations, tant pour les étudiants que pour les personnels universitaires.

Développer de manière raisonnée et harmonieuse l'offre de formation tout au long de la vie (FI, FA et FC) favorisera la réussite des étudiants, leur insertion professionnelle et leur ascension sociale. La formation continue qualifiante permet le maintien d'une activité de formation continue qui ne mette pas en péril la formation initiale. La modularisation des formations permettra de constituer des parcours de formation certifiants et diplômants intégrant de la formation continue. Une attention sera portée aux licences professionnelles, qui constituent un niveau de qualification recherché par les recruteurs et qui permettent une insertion professionnelle rapide des étudiants, dont c'est le projet. Le renforcement des stages et des projets tutorés dans les cursus, ainsi que la réflexion précoce sur le projet professionnel, permettront la consolidation d'un itinéraire favorable à l'insertion des étudiants.



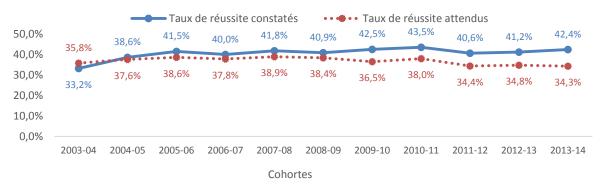
Indicateur 1.1 : Taux de réussite en Licence en 3 et 4 ans

Réussite en Licence en 3 ans (Taux observé)

	Périmètre	2013	2014	2015	2016	Prévision 2017	Prévision 2018	Cible contrat de site 2019
		(cohorte 2010-2011)	(cohorte 2011-2012)	(cohorte 2012-2013)	(cohorte 2013-2014)	(cohorte 2014-15)	(cohorte 2015-16)	(cohorte 2016-17)
Méthode 1	UPEC	28,8%	26,0%	28,2%	28,4%			
Méthode 2	UPEC	87,7%	86,5%	87,5%	89,6%			
Méthode 3	UPEC	43,5%	40,6%	41,2%	42,4%	44%	44%	45,0%
	National	42,9%	42,4%	42,2%	42,6%			

Source: MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)





Le taux de réussite en trois ans des étudiants inscrits pour la première fois en L1 en 2013-2014 (méthode 3) gagne 1,2 point par rapport à celui de leurs homologues de la cohorte antérieure. Ce taux, en hausse pour les deux dernières cohortes étudiées, tend progressivement vers des niveaux de réussite déjà constatés pour les inscrits en 2009 et 2010 (environ 43-44%).

<u>Justification de la prévision</u>: La prévision 2018 concerne la cohorte 2015-16, année d'entrée en vigueur de la nouvelle offre de formation. Le taux de 44% indiqué lors du PAPET 2017 est reconduit.

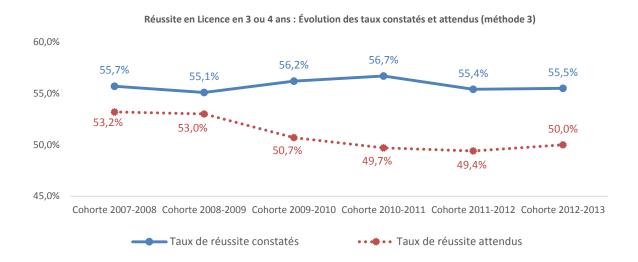
Réussite en Licence en 3 ou 4 ans (Taux observé)

Péri	Périmètre	2014	2015	2016	Prévision 2017	Prévision 2018	Cible contrat de site 2019
		(cohorte 2010-2011)	(cohorte 2011-2012)	(cohorte 2012-2013)	(cohorte 2013-14)	(cohorte 2014-15)	(cohorte 2015-16)
Méthode 1	UPEC	40,3%	38,3%	39,8%			
Méthode 2	UPEC	94,0%	93,1%	94,3%			
Méthode 3	UPEC	56,7%	55,4%	55,5%	56,9%	57,0%	57,0%
	National	55,8%	56,1%	56,0%			

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)



En vue de l'obtention de leur licence, une année supplémentaire (réussite en quatre ans) a été nécessaire pour 14,3% des étudiants inscrits pour la première fois en L1 en 2012-2013 (méthode 3), contre 14,8 % parmi leurs semblables de la cohorte précédente. Si moins d'étudiants ont obtenu leur Licence au bout d'une année supplémentaire, la meilleure réussite de cette cohorte en 3 ans permet au taux cumulé à 4 ans de se stabiliser. Ce taux d'environ 56% correspond au taux constaté en moyenne pour les 5 dernières cohortes. L'objectif du contrat de site semble réaliste.



Précisions méthodologiques: Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en L1 l'année n / n+1. En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année.

Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus.

La réussite est appréhendée au travers de quatre méthodes de calcul décrites ci-dessous (source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)).

<u>Méthode 1</u>: La réussite des étudiants est attribuée à l'université dans laquelle ils se sont inscrits en première année, quel que soit leur parcours ultérieur. Le taux de réussite observé pour un établissement donné est donc le rapport entre le nombre d'étudiants ayant réussi en Licence en 2015 (quel que soit l'établissement où le diplôme de licence a été obtenu) et le nombre d'étudiants inscrits en L1 en 2012-2013 dans l'établissement donné.

<u>Méthode 2</u>: La réussite des étudiants est attribuée à l'université dans laquelle ils se sont inscrits en troisième année, quel que soit leur parcours antérieur. Le taux de réussite observé pour un établissement donné est donc le rapport entre le nombre d'étudiants ayant réussi en Licence en 2015 et le nombre d'étudiants de la cohorte 2012 inscrits en L3 en 2014-2015 dans l'établissement donné.

<u>Méthode 3</u>: La population prise en compte dans le calcul des taux de réussite est constituée des étudiants qui sont restés trois années dans le même établissement ou qui ont quitté le système universitaire la troisième année. Le taux de réussite observé pour un établissement donné est donc le rapport entre le nombre d'étudiants de cette population ayant réussi en Licence en 2015 dans l'établissement et le nombre d'étudiants de cette population inscrits en L1 en 2012-2013 dans ce même établissement.



La méthode 3 est celle pour laquelle le MESRI fixe une cible dans le contrat de site.

Limites et biais : Chaque université possède sa propre population étudiante, qui diffère par ses caractéristiques sociales et le parcours antérieur : série du baccalauréat, âge au moment de son obtention, ancienneté de son obtention. Or, les études sur la réussite à l'université montrent que la réussite varie fortement selon ces caractéristiques.

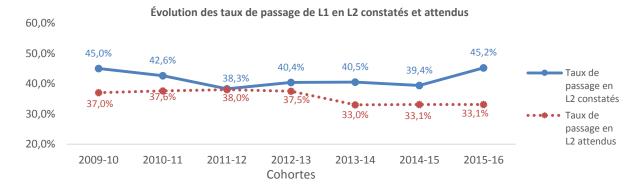
<u>Justification de la prévision</u>: Le taux de réussite en 4 ans de l'UPEC s'établit entre 56% et 57%, d'où le maintien de ce taux comme prévision pour 2018.

Indicateur 1.2 : Taux de passage de L1 en L2 des primo-entrants en 1ère année de cursus licence

		2013	2014	2015	2016	Prévision	Prévision	Cible
Devenir des étudiants inscrits	Périmètre	(cohorte 2012-13)	(cohorte 2013-14)	(cohorte 2014-15)	(cohorte 2015-16)	2017 (cohorte 2016-17	2018 (cohorte 2017-18)	contrat de site 2019 (cohorte 2018-19)
Effectifs des étudiants inscrits en L1 l'année n-1/n	UPEC	3405	3 588	3 737	3 861			
Part de redoublants	UPEC	28,8%	28,0%	26,0%	25,2%			
(redoublements dans ou hors de l'établissement) inscrits en année n/n+1	National	27,3%	27,7%	27,7%	27,0%			
Part de changements	UPEC	2,2%	1,3%	2,2%	1,7%			
d'orientation en année n/n+1	National	2,5%	2,4%	2,3%	2,2%			
Part des sorties de	UPEC	28,6%	30,2%	32,4%	27,9%			
l'université	National	30,6%	30,1%	29,8%	29,8%			
Part des inscrits en L1	UPEC	40,4%	40,5%	39,4%	45,2%	42,5%	42,5%	44,0%
accédant en L2 l'année suivante	National	39,6%	39,8%	40,1%	41,1%			

Source: MESRI-DGESIP-DGRI-SIES

^{*} Sortie (numérateur) : étudiants de la base sortis du système universitaire l'année n +1 / n+2



On constate pour la cohorte 2015-16:

- une hausse importante du taux de passage L1-L2, qui atteint 45,2% (+ 5,8 points) et qui excède de 4 points la moyenne nationale ;
- une part de redoublant qui poursuit sa baisse ;
- une réduction notable (-4,5 points) du taux de sortie de l'université des étudiants inscrits en L1;
- un pourcentage des étudiants de Licence se réorientant vers une autre formation universitaire, qui se maintient aux alentours des 2%



L'évolution sur les 6 dernières cohortes met en évidence la forte hausse du taux de réussite après une période de stagnation aux alentours des 40%.

Précisions méthodologiques (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES) :

Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en L1 l'année n / n+1.

En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année.

Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus.

L1 = première année du cursus Licence

L2 = deuxième année du cursus Licence

Précisions sur le mode de calcul (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES) :

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits en L1 dans l'établissement l'année n / n+1.

Passage en L2 (numérateur) : étudiants de la base inscrits en L2 (ou L3) l'année n+1 / n+2 quel que soit l'établissement d'accueil.

Redoublement (numérateur) : étudiants de la base inscrits en L1 l'année n+1 / n+2 quel que soit l'établissement d'accueil.

Changement d'orientation (numérateur) : étudiants de la base inscrits l'année n+1 / n+2 dans un diplôme qui ne fait pas partie du cursus Licence (y compris en DUT) quel que soit l'établissement d'accueil.

Sortie (numérateur): étudiants de la base sortis du système universitaire l'année n +1 / n+2.

Cas des inscriptions multiples l'année n+1/n+2: si un étudiant est inscrit dans plusieurs établissements l'année n+1/n+2 et si sa situation n'est pas la même dans ces établissements, c'est la situation la plus favorable qui est retenue (passage en L2 puis redoublement puis réorientation).

<u>Justification de la prévision</u>: La cohorte 2015-16 correspond à la première cohorte de la nouvelle offre de formation et il est difficile de conclure quant à la signification de l'évolution encourageante constatée. La prévision est maintenue à son ancienne valeur, soit 42,5% de taux de passage L1-L2.

Indicateur 1.3 : Taux de réussite du DUT en 2 ou 3 ans

Réussite en DUT en 2 ans

2013		2014	2015	Prévision 2017	Prévision 2018
	(cohorte 2011-12)	(cohorte 2012-13)	(cohorte 2013-14)	(cohorte 2015-16)	(cohorte 2016-17)
UPEC	67,1%	63,4%	65,7%	66%	66 %
National	64,9%	65,6%	66,6%		

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

Évolution des taux de réussite en DUT en 2 ans, constatés et attendus





Réussite en DUT en 2 ans ou 3 ans

	2014	2015	2016	Prévision 2017	Prévision 2018
	(cohorte 2011-12)	(cohorte 2012-13)	(cohorte 2013-14)	(cohorte 2014-15)	(cohorte 2015-16)
UPEC	78,1%	74,2%	75,8%	78%	78%
National	76,6%	76,8%	76,8%		

Source: MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)



75,8% des étudiants inscrits pour la première fois en DUT en 2013-2014 ont obtenu leur diplôme en 2 ou 3 ans, dont 65,7 % en deux ans et 10,1 % en trois ans. Le taux de réussite en 2 ou 3 ans des étudiants est en progression constante pour les 5 dernières cohortes présentées et converge vers le niveau national.

Précisions méthodologiques: La réussite en 2 ans (à la session n+2) comme la réussite en 3 ans (à la session n+3) est attribuée à l'établissement d'inscription en première année et non à l'établissement où le diplôme a été obtenu dans le cas où l'étudiant a changé d'établissement entre la première et la deuxième (ou la troisième) année (source: MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)).

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits pour la première fois en première année de DUT dans l'établissement l'année n / n+1.

Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+2 quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu. Les étudiants ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+1 sont inclus dans la réussite en 2 ans.

Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+3 (et n'en ayant pas obtenu à la session n+2) quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.

<u>Justification de la prévision</u> : La prévision 2018 s'inscrit dans la tendance observée pour les dernières cohortes.



Indicateur 1.4: Taux de réussite en Master en 2 ans

	Périmètre	Diplômes 2013	Diplômés 2014	Diplômés 2015	Prévision 2017	Prévision 2018	Cible contrat de site 2019
Pe	Perimetre	cohorte 2011-2012	(cohorte 2012-2013)	(cohorte 2013-2014)	(cohorte 2015-16)	(cohorte 2016-2017)	(cohorte 2017-18)
Méthode 1	UPEC	47,2%	51,3%	52,3%			
Méthode 2	UPEC	92,4%	93,3%	92,8%			
Méthode 3	UPEC	44,3%	49,4%	48,9%	46,0%	47,0%	50,0%
	National	51,4%	52,3%	53,2%			

Source: MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

Après une forte hausse pour la cohorte 2012-13, le taux de réussite en Master en 2 ans se stabilise à hauteur de 49%. Le taux constaté est inférieur de 4 points par rapport au niveau national.



Périmètre : Le champ de l'indicateur est constitué des étudiants ayant pris une inscription principale en M1 l'année n / n+1 et qui n'étaient pas inscrits en M1 l'année précédente (année n-1 / n).

Les formations prises en compte en Master sont le master LMD (*hors Master enseignement*) et le Master ingénieur, la Maîtrise et la Maîtrise IUP, le DEA et le DESS (*source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)*).

<u>Méthode 3</u>: La population prise en compte dans le calcul des taux de réussite est constituée des étudiants qui sont restés deux années dans le même établissement ou qui ont quitté le système universitaire la deuxième année. Le taux de réussite observé pour un établissement est donc le rapport entre le nombre d'étudiants de cette population ayant réussi en Master (hors Master enseignement) en 2015 dans l'établissement et le nombre d'étudiants inscrits pour la première fois en M1 (hors Master enseignement) en 2013-2014 dans l'établissement.

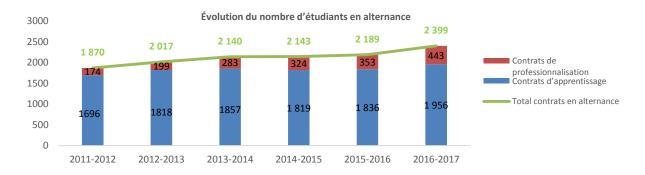
<u>Justification de la prévision</u>: La baisse du taux de réussite en deux ans peut s'expliquer par le départ de certains étudiants à la fin du M1 pour d'autres établissements. Le taux de 47 % en 2018 est un taux moyen au regard de la situation des années précédentes. Il est probable que la réforme des masters entamée à la rentrée 2017 aura une incidence sur ce taux, puisque la sélection entre le M1 et le M2 devrait disparaitre.



Indicateur 1.5 : Évolution du nombre d'étudiants en alternance

	2012-13	2013-14	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Prévision 2017 (Année univ. 2016-2017	Prévision 2018 (Année univ. 2017-2018)
Contrats d'apprentissage	1818	1857	1 819	1 836	1 956	1 800	2000
Contrats de professionnalisation	199	283	324	353	443	400	400
Total contrats en alternance	2017	2140	2 143	2 189	2 399	2 200	2 400

Source: DEVE - Service Pilotage et Offre de Formation



Le nombre total d'inscrits en contrats d'alternance est continuellement en hausse depuis l'année 2011-12 (+529 contrats). Il est à noter, par ailleurs, une progression constante du nombre de contrats de professionnalisation, qui ont été multipliés par 2,5 sur la période.

<u>Justification de la prévision</u>: L'effet de l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation sur l'apprentissage, notamment la possibilité d'accès jusqu'à 30 ans (au lieu de 25), sur les effectifs et la répartition des étudiants en alternance est difficilement prévisible. Un transfert "d'activité" de la professionnalisation vers l'apprentissage peut être attendu. Au regard de ces interrogations, la prévision 2018 table sur une progression des contrats d'apprentissage.

Indicateur 1.6 : Développement de la formation continue

	2013	2014	2015	2016	Prévision 2017	Prévision 2018	Cible contrat de site 2019
Heures stagiaires	1 005 128	955 407	814 177	1 005 029			1 300 000
Nombre de stagiaires FC (inscriptions)	6 126	5 886	5 654	10 248			
Nombre de diplômés en FC	1 551	1 500	1 398	1 604			1 600
dont certifications par VAE	76	55	63	72			130
Chiffre d'affaires de la formation continue	5 312 817 €	5 009 591 €	4 733 577 €	5 813 312 €	6,6 M€	7 M€	8,5 M€

Source : SCEPPE nd : non disponible FC : Formation Continue

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

Après deux années de baisse, le chiffre d'affaires de la formation continue enregistre une hausse de 1,08 M€ (+ 22,8 %) par rapport à l'année précédente. Le nombre de diplômés en formation continue progresse quant à lui de + 14,7 % sur un an (soit 206 de plus).



Précisions méthodologiques : Sont prises en compte les prestations de formation continue, diplômantes ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ. La formation continue assurée par l'ESPE au bénéfice du rectorat (PAF) n'est pas prise en compte par cet indicateur.

<u>Justification de la prévision</u>: La mise en place de la nouvelle réglementation sur l'apprentissage crée une incertitude sur le nombre d'inscrits relevant de la formation continue. La prévision 2018 s'appuie sur une continuité de la démarche de développement, des ouvertures de diplômes et des augmentations de tarifs de formations spécifiques et de DU.

Indicateur 1.7 : Insertion professionnelle des diplômés de l'université : 30 mois après l'obtention du diplôme

		Licence profes	sionnelle	
	Eı	nquête 2015 (dip	lômés 2013)	
	Nombre de réponses prises en compte	Poids de la discipline	Taux d'insertion UPEC	National
Ensemble formations juridiques, économiques et de gestion	121	54%	93%	93%
Droit	3	1%	ns	
Économie	6	3%	ns	
Gestion	109	49%	94%	
Autres formations juridiques, économiques et de gestion	3	1%	ns	
Lettres, Langues, Arts			ns	87%
Ensemble sciences humaines et sociales	18	6%	ns	89%
Information communication	13	5%	ns	
Autres sciences humaines et sociales	5	2%	ns	
Ensemble sciences, technologies et santé	93	39%	87%	93%
Sciences de la vie et de la terre	4	2%	ns	
Sciences fondamentales	12	5%	ns	
Sciences de l'ingénieur	49	21%	88%	
Informatique	25	11%	ns	
Autres sciences, technologies et santé	3	1%	ns	

Source: MESRI-DGESIP/DGRI-SIES,

ns = donnée non significative (nombre de répondants inférieur à 30)



			Master			
	Enquête 2014 diplômés 2012	Enquête 2015 /diplômés 2013				
	Taux d'insertion UPEC	Nombre de réponses prises en compte	Poids de la discipline	Taux d'insertion UPEC	National	
Ensemble formations juridiques, économiques et de gestion	92%	354	66%	90%	92%	
Droit	96%	33	6%	85%		
Économie	ns	22	4%	ns		
Gestion	97%	175	33%	97%		
Autres formations juridiques, économiques et de gestion	81%	124	23%	82%		
Lettres, Langues, Arts	ns	29	5%	ns	87%	
Ensemble sciences humaines et sociales	92%	101	16%	90%	86%	
Histoire-Géographie	ns	16	2%	ns		
Information communication	ns	30	5%	90%		
Autres sciences humaines et sociales	89%	55	9%	89%		
Ensemble sciences, technologies et santé	94%	79	13%	90%	90%	
Sciences de la vie et de la terre	ns	18	3%	ns		
Sciences fondamentales	ns	21	4%	ns		
Sciences de l'ingénieur	ns	23	4%	ns		
Informatique	ns	6	1%	ns		
Autres sciences, technologies et santé	ns	11	2%	ns		
Masters enseignement	98%	164	100%	97%	98%	

Source: MESRI-DGESIP/DGRI-SIES

ns = donnée non significative (nombre de répondants inférieur à 30)

N.B.: Le dispositif annuel d'enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université est coordonné par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et administré par les universités. La collecte a été effectuée par ces dernières dans le cadre d'une charte dont les dispositions visent à garantir la comparabilité des résultats entre les établissements. L'exploitation de l'enquête est prise en charge par le ministère.

Précisions méthodologiques (source : MESRI-DGESIP/DGRI-SIES) :

Le **champ d'interrogation** porte sur les diplômés de nationalité française, issus de la formation initiale, n'ayant pas poursuivi ou repris d'études dans les deux années suivant l'obtention de leur diplôme.

Le **taux d'insertion** est défini comme le taux net d'emploi c'est-à-dire la part des diplômés occupant un emploi, quel qu'il soit, sur l'ensemble des diplômés présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).

Pour les diplômé.e.s de Licence Professionnelle, les données sont disparates et reposent essentiellement sur le secteur de la gestion. L'analyse s'en trouve d'autant limitée. Pour les diplômé.e.s d'un Master en 2015, l'insertion professionnelle est moins favorable que pour leurs homologues ayant obtenu leur diplôme en 2014, et ce, quel que soit leur secteur disciplinaire. Elle reste toutefois très élevée.



Indicateur 1.8: Flux d'entrants en Master

Part des nouveaux entrants en M1 (Étudiants non présents dans l'établissement l'année précédente)

					Prévision 2017	Prévision 2018	Cible contrat de
	Périmètre	2013-14	2014-2015	2015-2016	(Année universit. 2016-17)	(Année universit. 2017-18	site 2019 (Année universit. 2018-19)
Total inscriptions en M1	UPEC	2764	2 614	2 635			
Dont non redoublants (A)	UPEC	2371	2 310	2 317			
Étudiants non redoublants non présents dans l'établissement l'année précédente (B)	UPEC	744	829	911			
B/A (Part des nouveaux entrants)	UPEC	31,4%	35,9%	39,3%	39,0%	39,0%	32,0%
	National	41,9%	35,3%	44,1%			

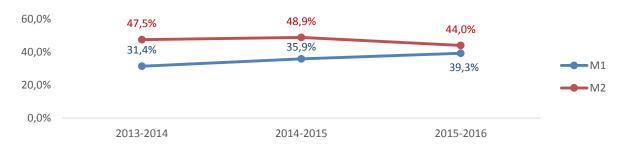
Source: MESRI-DGESIP-DGRI-SIES

Part des nouveaux entrants en M2 (Étudiants non présents dans l'établissement l'année précédente)

					Prévision 2017	Prévision 2018	Cible contrat de
	Périmètre	2013-14	2014-2015	2015-2016	(Année universit. 2016-17)	(Année universit. 2017-18	site 2019 (Année universit. 2018-19)
Total inscriptions en M2	UPEC	2415	2 571	2 510			
Dont non redoublants (A)	UPEC	2198	2 307	2 297			
Étudiants non redoublants non présents dans l'établissement l'année précédente (B)	UPEC	1044	1 129	1 011			
B/A (Part des nouveaux	UPEC	47,5%	48,9%	44,0%	44,5%	44,5%	45,0%
entrants)	National	36,4%	37,9%	37,3%			

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES

Évolution de la part des nouveaux entrants en Master



En 2015-2016, 39,3 % des étudiants de 1^{ère} année de Master sont des néo-entrants ; ce taux est en hausse comparativement à celui de 2014-2015 (35,9 %). Durant cette même période, 44,0 % des étudiants accédant en



2^{ème} année de Master provenaient d'un autre établissement. Ce pourcentage baisse de 4,9 points par rapport à celui de l'année précédente.

Si en M1, l'UPEC se distingue entre 2013-14 et 2015-16 par un taux d'étudiants « locaux » plus important que la moyenne nationale, la tendance est inverse en M2 : entre 7 et 10 points de plus de néo-entrants.

<u>Justification de la prévision</u>:

<u>Master 1</u>: La part de nouveaux-entrant en M1 croît entre 2013-14 et 2015-16 ce qui témoigne de l'attractivité de l'UPEC et de sa participation au mouvement de mobilité des étudiants en lle de France (départ de certains de nos étudiants vers d'autres établissements à la fin de la Licence, arrivées d'étudiants d'autres universités en Master à l'UPEC). Les effets de l'entrée en vigueur de la nouvelle modalité d'accès en Master ne sont pas encore connus. En l'absence d'éléments, la prévision 2017 est reconduite pour 2018.

<u>Master 2</u>: Les effets de l'entrée en vigueur de la nouvelle modalité d'accès en Master ne sont pas encore connus. En l'absence d'éléments, la prévision définie pour 2017 est reconduite pour 2018.



OBJECTIF n° 2 : Poursuivre l'objectif d'excellence de la recherche

Le soutien fort aux équipes de recherche et à l'innovation constituent les deux priorités qui permettront à l'UPEC de produire des travaux scientifiques reconnus en Europe et au niveau international. Ce soutien se caractérise notamment par un effort constant d'amélioration des conditions matérielles des chercheurs, enseignants-chercheurs et doctorants.

L'UPEC facilitera également le développement des initiatives individuelles et collectives grâce à une politique d'incitation à l'activité scientifique pérennisée et un accompagnement des porteurs de projets. Enfin, la valorisation des travaux menés constituera un enjeu pour l'établissement, notamment en raison des possibilités de développement que permettent les ressources générées.

Indicateur 2.1: Publications par discipline

Disciplines	2012	2013	2014	2015	2016*
Biologie fondamentale	147	151	158	184	148
Recherche médicale	579	664	707	749	743
Biologie appliquée-écologie	51	43	52	62	31
Chimie	101	108	103	127	123
Physique	87	88	74	85	71
Science de l'univers	123	125	138	160	131
Sciences pour l'ingénieur	63	90	87	96	84
Informatique	36	55	61	53	49
Mathématiques	72	94	92	73	70
Sciences humaines	29	42	63	58	36
Sciences sociales	32	40	47	57	40
Multidisciplinaire	3	2	4	3	5
Toutes disciplines	1 322	1 501	1 585	1 706	1 531

Source: Observatoire des sciences et techniques (OST)

Précisions méthodologiques :

La base de données utilisée est le Web of Science® (WoS) de Clarivate Analytics (ex Thomson Reuters), qui est l'une des bases de référence pour la bibliométrie. C'est une base qui recense les revues scientifiques et les actes de colloques les plus influents au niveau international. Elle privilégie les publications académiques. Elle est ainsi représentative pour les disciplines bien internationalisées. Sa représentativité est moins bonne dans les disciplines appliquées, de «terrain», à forte tradition nationale, ou encore dont la taille de la communauté est faible. La base WoS est ainsi assez faiblement représentative pour certaines spécialités de la recherche médicale ou de la biologie appliquée, différentes disciplines des sciences pour l'ingénieur et des sciences humaines et sociales.

Dans le cadre du projet IPERU, la reconnaissance des publications auxquelles un établissement participe se fait annuellement par le repérage des adresses de ses laboratoires dans la base de données WoS. Il s'agit ici d'un périmètre d'unités et non d'auteurs. Ainsi, toutes les publications produites par une unité y compris celles des personnels enseignants-chercheurs ou chercheurs de l'unité relevant d'autres établissements, par exemple le CNRS, sont prises en compte ; inversement les publications d'enseignants-chercheurs de l'établissement réalisées dans des unités ne relevant pas de son périmètre contractuel ne sont pas prises en compte.

Les indicateurs sont présentés **en compte fractionnaire disciplinaire** : ce compte concilie la logique de « participation » de l'établissement à la production scientifique (on compte pour 1 chacune des publications dans laquelle l'adresse de l'établissement apparaît, sans tenir compte du nombre total d'adresses de signataires) et la logique de « contribution » à

^{*} L'année 2016 est incomplète (source OST)



une grande discipline (on fractionne la publication au prorata du nombre de grandes disciplines auxquelles est affectée la revue de la publication).

Le nombre de publication par discipline est exprimé en compte de présence, c'est-à-dire qu'une publication dans une revue classée dans plusieurs disciplines différentes est comptée une fois dans chaque discipline. Le nombre total de publication est quant à lui exprimé en « compte fractionnaire », c'est-à-dire que chaque publication a été fractionnée au prorata du nombre de grandes disciplines auxquelles est affectée la revue de la publication.

Remarque : Dans les PAPET précédents, seul le total des publications était exprimé en compte fractionnaire. Le nombre de publication par discipline était quant à lui exprimé en compte de présence (une publication dans une revue classée dans plusieurs disciplines différentes est comptée une fois dans chaque discipline). L'OST assurant désormais le décompte fractionnaire par discipline, le tableau est présenté dans cette unité de compte pour plus de cohérence.

Entre 2012 et 2015, le nombre de publications par l'UPEC en compte de présence, toutes disciplines confondues, progresse continuellement, soit à raison de 6,0 % par an, en moyenne. La meilleure indentification des publications de l'établissement explique en partie cette forte hausse observée sur cette période (lors de l'enquête OST 2016, le périmètre géographique de l'UPEC a été revu pour être étendu aux laboratoires situés dans les départements du 93 et au 92)

Indicateur 2.2: Endorecrutement des enseignants-chercheurs

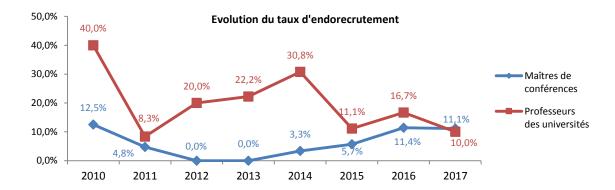
	2014	2015	2016	2017	Prévision 2017	Prévision 2018	Cible contrat de site 2019
Maîtres de conférences	1	2	4	2			
Total des recrutements	30	35	35	18			
% des endorecrutements	3,3%	5,7%	11,4%	11,1%	< à 10 %	< à 10 %	5,0%
Prof. des universités	4	1	2	1			
Total des recrutements	13	9	12	10			
% des endorecrutements	30,8%	11,1%	16,7%	10 %	< à 25 %	< à 25 %	25,0%
Ens. enseignants-cherch.	5	3	6	3			
Total des recrutements	43	44	47	28			
% des endorecrutements	11,6%	6,8%	12,8%	10,7%			

Source : DRH, Pôle pilotage et SIRH

Le taux d'endorecrutement peut évoluer sensiblement d'une année à l'autre en raison notamment des faibles effectifs sur lesquels porte cet indicateur. Les taux sont donc peu significatifs.

Pour les maîtres de conférence, la tendance reste stable sur les 4 dernières années avec 1 ou 2 endorecrutements par an et ce quel que soit le nombre total de recrutements. Le taux correspondant à l'activité récurrente de l'UPEC est de l'ordre de 11%. Le constat est identique pour les professeurs des universités avec 1 ou 2 endorecrutés par an ces 3 dernières années (4 en 2014) et un taux compris entre 10% et 16%





Précisions méthodologiques : Pour les MCF, le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement (COMUE UPE) mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement.

Pour les PR, le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).



OBJECTIF n° 3 : Renforcer l'ancrage territorial et rayonner à l'international

Le renforcement de l'ancrage territorial et le rayonnement international de l'établissement constituent la 3^{ème} priorité de ce PAPET 2018. Cette priorité s'appuie tout d'abord sur le renforcement des liens avec les acteurs socio-économiques du territoire dans le cadre de la COMUE notamment, et sur la capacité de l'UPEC à répondre à leurs enjeux en matière de formation, de recherche et d'expertise.

L'internationalisation de la formation repose sur le renforcement du soutien à la mobilité entrante et sortante au sein des cursus, le développement de diplômes en langues étrangères et la co-diplômation avec des universités partenaires.

En recherche, l'internationalisation des activités est liée à la capacité de l'établissement à proposer aux enseignants-chercheurs et chercheurs un environnement de travail mêlant à la fois mobilité sortante, recrutement d'enseignants-chercheurs étrangers et recours aux enseignants-chercheurs invités. L'accompagnement des équipes de recherche dans le développement de programmes de recherche européens constituera également l'un des leviers permettant d'accroître l'internationalisation de la recherche. Outre le nombre de contrats de recherche européens, la part des co-publications européennes et internationales permet d'évaluer l'impact des efforts faits pour favoriser l'internationalisation de l'environnement des enseignants-chercheurs.

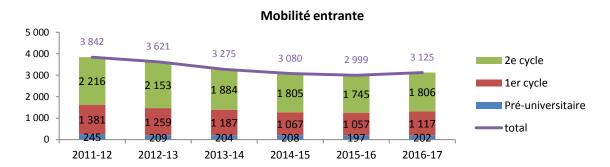
Indicateur 3.1 : Mobilités des étudiants

Mobilité entrante

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Prévision PAPET 2017	Prévision PAPET 2018	Cible contrat de site 2019
	2010-2014	2014-2010	2010-2010	2010-2011	Année universit. 2016-2017	Année universit. 2017-2018	Année universit. 2018-2019
Total étudiants entrants	3 275	3080	2999	3125	3 000	3 100	3 965
dont mobilité encadrée	267	288	269	246	300	300	
Nombre total d'inscrits	30 022	31 205	31 830	31 847			
Part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger	10,9%	9,9%	9,4%	9,8%	10,0%	10,0%	13,0%

Sources: DEVE - SPOF

<u>Mobilité entrante</u>: Ensemble des étudiants de nationalité étrangère et non titulaires d'un bac français réalisant un séjour d'études (dont doubles diplômes, programmes d'échanges et parcours diplômant hors double diplôme) et en formation délocalisée, en mobilité encadrée ou non.





Entre 2011-12 et 2015-16, les effectifs globaux des étudiants en mobilité entrante connaissent une forte baisse (-843 étudiants), constatée aussi bien en 1^{er} cycle (-264) qu'en 2nd cycle (-410). L'année 2016-17 marque donc une inflexion de la tendance. Dans le même temps, la part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger recule de façon continue (- 3,8 points). Ce taux stagne autour des 10% ces 4 dernières années.

<u>Justification de la prévision</u>: L'équipe de direction souhaite privilégier un recrutement de qualité pour les étudiants internationaux. L'appel à projet de développement international porté par la DRI en 2017 va financer une mission en Afrique du Nord visant à organiser en amont, avec les partenaires de la zone, la sélection d'étudiants internationaux. Une démarche plus globale sur la zone francophone est également en cours de définition. A noter : le contexte géopolitique n'est pas en faveur d'une augmentation du nombre d'étudiants étrangers en France, comme le montre les derniers chiffres de Campus France à l'échelle nationale.

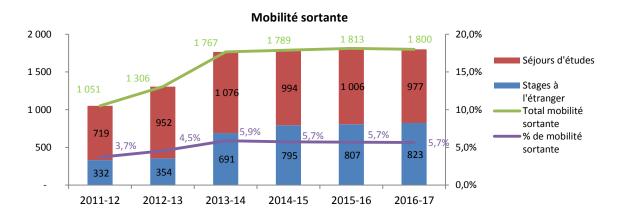
Mobilité sortante

	2014-15	2015-16	2016-17	Prévision 2017 (année universitaire 2016-17)	Prévision 2018 (année universitaire 2017-18)	Contrat de site 2019
Nombre d'étudiants	31 205	31 830	31 847			
Séjours d'études et linguistiques	795	807	823			
Stages à l'étranger	994	1 006	977			
Total	1 789	1 813	1 800		1 800	
% de mobilité sortante	5,7%	5,7%	5,7%	6,5%	5,5%	7,0%

Sources : DRI ; DEVE - SPOF

Remarques: Suite à une erreur de reporting, les données sur la mobilité sortante de 2015-16 ont été fortement surestimées (2 062 étudiants sortants dans le PAPET précédent).

<u>Mobilité sortante</u> : La mobilité sortante comprend l'ensemble des étudiants inscrits à l'UPEC et titulaires d'un bac français réalisant un séjour d'études (dont doubles diplômes et programmes d'échanges) ou un stage à l'étranger. Les stages sont ceux reconnus académiquement.



Le nombre d'étudiants en mobilité sortante a nettement augmenté en 6 ans (+ 749). Le niveau d'activité de l'UPEC depuis l'année 2013-14 se stabilise aux alentours de 1 800 départs environ par an. Le taux de mobilité



sortante (calculé sur l'ensemble des inscrits dans les diplômes nationaux et d'établissement) quant à lui tend à s'éroder du fait de la croissance globale des effectifs inscrits.

<u>Justification de la prévision</u>: La hausse du financement européen au titre de la convention Erasmus permettra à l'UPEC d'accompagner davantage d'étudiants financièrement pour leurs mobilités en Europe. L'UPEC consolide et développe de nombreux partenariats pour encourager la mobilité. Des projets européens de type Erasmus+ MIC (mobilité internationale de crédit) offrent par ailleurs des bourses intéressantes également pour de la mobilité sortante pour les zones dites du voisinage de l'UE.

Indicateur 3.2 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master

			Prévision 2017	Prévision 2018	Cible			
	Périmètre	2013-2014	2014-2015	2015-2016	(Année universit. 2016-17)	(Année universit. 2017-18)	contrat de site 2019	
Nombre d'étudiants inscrits en cursus Master	UPEC	8 381	7 931	7 883				
Nombre d'étudiants étrangers inscrits en cursus Master	UPEC	1 535	1 440	1 472	1 200	1 480		
Part des étudiants étrangers en cursus	UPEC	18,3%	18,2%	18,7%	15,0%	19,0%	21,0%	
Master	National	17,1%	17%	17%				

Source: MESRI-DGESIP-DGRI-SIES

Remarque: Afin d'assurer un meilleur suivi de la cible 2019 du contrat de site, la source des données pour cet indicateur a été modifiée et prend en compte ceux transmis par la DGESIP (données SISE). Le périmètre de la DGESIP se trouve être par ailleurs plus favorable, car il intègre les formations relevant du cursus Master (diplômes de Master et diplômes équivalents), quand le périmètre UPEC ne prenait en compte que les diplômes de Master. Ainsi en 2015-16, l'UPEC décomptait 1 136 étudiants étrangers en Master et la DGESIP 1 472.

Précisions méthodologiques: Le champ de l'indicateur est constitué des étudiants étrangers en situation de mobilité entrante dans l'enseignement supérieur français (dans une université ou un établissement assimilé). Sont considérés comme étant dans ce cas les étudiants de nationalité étrangère ayant obtenu le baccalauréat à l'étranger ou ayant un titre étranger admis nationalement en équivalence.

La part des étudiants étrangers est mesurée par le rapport entre le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans les formations relevant du cursus Master (diplômes de Master et diplômes équivalents, hors Masters enseignement et Diplômes d'Université « Formation Adaptée Enseignement ») et le nombre total d'étudiants dans ce cursus.

La prise en compte des données de la DGESIP, plus favorables pour l'UPEC (voir remarque) se traduit par une hausse marquée du nombre d'étudiants étrangers en Master par rapport aux chiffres inscrits dans les PAPET précédents. La prévision inscrite dans le PAPET 2017 est par exemple dépassée depuis l'année 2013-14. Au regard des données DGESIP, le nombre d'inscrits étrangers en cursus Master évolue en dents de scie ces 3 dernières années et se situe aux alentours des 1 500 étudiants. En pourcentage, ils représentent 18,7% des inscrits en Master, soit 1,7 points de plus que la moyenne nationale en 2015-16.

<u>Justification de la prévision</u>: L'UPEC consolide et développe de nombreux partenariats pour être attractive auprès d'étudiants internationaux de niveau master. De nouveaux projets européens de type Erasmus+ MIC (mobilité internationale de crédit) offrent des bourses conséquentes aux étudiants de nos partenaires pour une mobilité entrante, de niveau master, de qualité.



Indicateur 3.3: Enseignants-chercheurs étrangers invités

	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'enseignants-chercheurs étrangers invités pour un séjour d'au moins un mois	74	61	60	53	56
Nombre de mois d'invitation	91	74	65	66	62

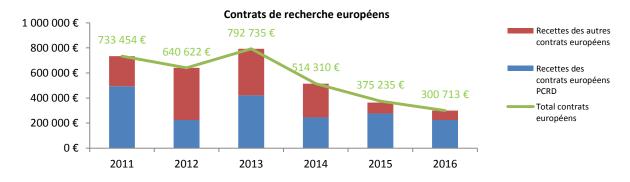
Source : DRH

Après une baisse marquée entre 2012 et 2013 (-13 invités), le nombre d'enseignants-chercheurs invités oscille entre 55 et 60 par an à partir de cette date. Le nombre de mois d'invitation global quant à lui connait une baisse continue depuis 2012 (29 mois d'invitation de moins).

Indicateur 3.4 : Revenus générés par les contrats européens de recherche

	2013	2014	2015	2016	Prévision 2017	Prévision 2018	Cible contrat de site 2019
Recettes des contrats européens PCRD	421 143 €	245 846 €	276 908 €	224 558 €			
Recettes des autres contrats européens	371 592 €	268 464 €	107 333 €	76 156 €			
Recettes globales des contrats européens	792 735 €	514 310 €	396 135 €	300 714 €	250 000 €	500 000 €	600 000 €
Recettes globales des contrats de recherche	6 042 688 €	7 537 470 €	7 044 631 €	8 082 000 €			
Part des recettes globales des contrats européens dans les recettes globales des contrats	13,1%	6,8%	5,6%	0,9%			

Source : DRV



Si les recettes des contrats de recherche évoluent en dents de scie entre 2011 et 2013, elles sont constamment en baisses depuis cette date. Entre 2011 et 2016, les contrats européens ont ainsi diminué de 432 741€.

Justification de la prévision: En 2018, 5 contrats européens seront en cours et l'un d'entre eux s'achèvera cette année. Parmi eux, deux contrats d'envergures ont été signés: ARRESTAD (1 742 362,5€) et ISOTIS (461 274,14 €). Au vu du volume de dépenses que ces contrats engendreront et des éventuels nouveaux contrats signés en cours d'année la prévision 2018 est de 500 000 €.



Indicateur 3.5 : Co-publications européennes et internationales

Co-publications européennes

Disciplines	P	Part (%) en co-publication européenne (UE 28)							
Disciplines	2011-13	2012-14	2013-15	2014-16					
Biologie fondamentale	26,5%	29,4%	28,7%	30,8%					
Recherche médicale	24,5%	26,0%	26,6%	25,9%					
Biologie appliquée-écologie	23,7%	19,9%	26,9%	27,9%					
Chimie	19,7%	20,3%	24,1%	26,6%					
Physique	30,0%	31,3%	34,5%	34,8%					
Sciences de l'univers	32,9%	32,9%	37,5%	40,9%					
Sciences pour l'ingénieur	11,1%	11,0%	14,8%	16,8%					
Informatique	12,4%	10,1%	12,2%	16,7%					
Mathématiques	21,2%	20,5%	20,7%	16,7%					
Sciences humaines	19,3%	23,1%	23,8%	25,0%					
Sciences sociales	18,2%	17,6%	18,4%	18,9 %					
Toutes disciplines	23,8%	24,7%	26,2%	26,7 %					

Source: Observatoire des sciences et techniques (OST)

Co-publications internationales

Dissiplines	Part ((%) en co-publication	internationale (dont U	JE 28)
Disciplines	2011-13	2012-14	2013-15	2014-16
Biologie fondamentale	43,3%	47,0%	47,0%	52,1%
Recherche médicale	36,7%	38,9%	39,1%	39,1%
Biologie appliquée-écologie	59,5%	62,9%	67,7%	67,5%
Chimie	38,5%	47,1%	56,9%	64,3%
Physique	56,0%	61,0%	65,0%	69,8%
Sciences de l'univers	64,7%	64,6%	68,1%	69,9%
Informatique	41,8%	43,0%	47,8%	52,3%
Sciences pour l'ingénieur	38,3%	42,1%	49,7%	54,9%
Mathématiques	49,8%	49,7%	51,2%	49,2%
Sciences humaines	27,2%	32,6%	35,6%	38,9%
Sciences sociales	26,6%	28,9%	30,9%	31,3%
Toutes disciplines	42,5%	45,1%	47,2%	48,9%

Source : Observatoire des sciences et techniques (OST)

Précisions méthodologiques: Les parts des publications de l'établissement produites en co-publication permettent d'apprécier les collaborations de l'établissement avec différents espaces géographiques mondiaux. Sont présentées les parts de co-publication intra européenne (UE28) et internationale (dont UE28). L'indicateur, exprimé en pourcentage (%), est défini par le nombre de publications de l'établissement co-publiées avec au moins une structure de recherche d'un autre pays, rapporté au nombre total de publications de l'établissement (au moins un pays de l'UE, au moins un autre pays, au moins un autre pays hors UE).

Les indicateurs sont présentés de 2011 à 2016 en années lissées glissantes construites sur la moyenne des publications de 3 années. (ex. pour 2013-15 : 2013, 2014 et 2015). Ces calculs lissent les variations annuelles non significatives dont celles de la base et assurent une meilleure robustesse des résultats.

Ces quatre dernières années, la part des co-publications européennes de l'UPEC, toutes disciplines confondues, connaît une hausse continue, soit + 2,9 points entre 2011-13 et 2014-16. Certaines disciplines se démarquent,



notamment les sciences de l'univers avec près de 40% (+ 8 points) des publications réalisées en partenariats européens sur 2014-16.

Sur la même période, la part des co-publications internationales de l'UPEC, toutes disciplines confondues, continue de progresser, soit + 6,4 points entre 2011-13 et 2014-16. La chimie connaît une forte dynamique avec +25,8 points de publication en co-publications internationales.



OBJECTIF n° 4 : Placer la vie de campus au cœur des priorités

Une action volontariste dans ce domaine se fonde sur la conviction selon laquelle une politique active de vie étudiante renforce la qualité de vie, le développement de nouvelles compétences par les étudiants et, indirectement, la réussite globale des étudiants.

La dynamisation de la vie universitaire nécessite une plus grande association des étudiants à la gouvernance universitaire et une meilleure reconnaissance de leur engagement. Le développement des initiatives étudiantes et le renforcement de leur participation dans les activités sportives, culturelles et associatives constituent ainsi une priorité de l'établissement. C'est dans cette optique que l'UPEC a accru ces dernières années son soutien en ressources humaines, financier et logistique pour le développement des projets étudiants dans ces domaines.

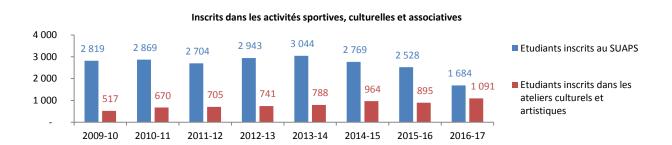
La dynamisation de la vie universitaire repose également sur la mise à disposition d'espaces propices au développement des initiatives individuelles et collectives des étudiants. Pour répondre à ces objectifs, l'UPEC poursuivra sa politique visant à optimiser l'utilisation des locaux, à créer des espaces de vie et de co-working.

Enfin, l'UPEC maintient sa politique sociale visant à prendre en compte les problématiques pouvant affecter les étudiants dans leurs rapports à leurs études, notamment celles liées à la santé.

Indicateur 4.1 : Nombre d'étudiants exerçant une activité physique et sportive, culturelle et associative

	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	Prévision 2017 (année univ. 2016-17)	Prévision 2018 (année univ. 2017-18)
Nombre total d'étudiants	30 022	31 205	31 830	31 847		
Nombre d'étudiants inscrits au SUAPS	3 044	2 769	2 528	1 684	2 700	1 800
dont inscrits à l'association sportive	913	881	798	564	900	550
Nombre d'étudiants inscrits dans les ateliers culturels et artistiques	788	964	895	1 091	950	1 000
Nombre d'associations étudiantes actives	40	55	61	69	60	70
dont labellisées	13	12	12	12	12	18
Part des étudiants pratiquant une activité physique et sportive	10,1%	8,9%	7,9%	5,3%		
Part des étudiants impliqués dans une activité culturelle et artistique	2,6%	3,1%	2,8%	3,4%		
Part des associations labellisées	32,5%	21,8%	19,7%	17,4%		

Source : DEVE - Service vie de Campus





Le nombre d'étudiants inscrit en SUAPS est en baisse constante depuis l'année 2014-15. La baisse constatée en 2016-17 est cependant d'une ampleur plus importante (- 844 inscrits soit une baisse de 33%). En 7 ans, le nombre total d'étudiants inscrits a baissé de 1 135 (-40%)

Quant aux ateliers culturels et artistiques, hormis un léger recul en 2015-16, on constate une hausse continue du nombre d'étudiants inscrits depuis l'année 2009-10.

Précisions méthodologiques : Le nombre total d'étudiants correspond aux inscriptions principales dans tous les diplômes (hors IFSI) hors cumulatifs. La labellisation des associations a été mise en place en 2011-2012.

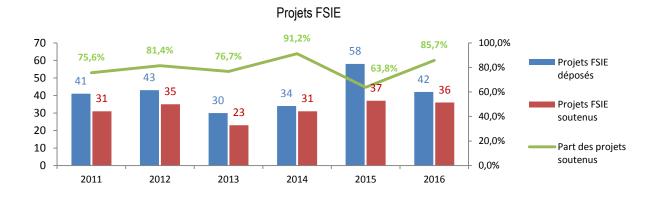
Justification de la prévision: L'évolution du cadrage des options transversales a eu pour effet de réduire le nombre d'inscrits en SUAPS. Dans le même temps, la mise en place de la carte sport a permis d'assurer un recensement des inscrits plus proche du réel, ce qui explique en partie la forte baisse constatée en 2016-17. Parallèlement, un travail a été amorcé sur le catalogue de l'offre sportive proposée, afin de mieux répondre aux attentes. Cette évolution, à poursuivre en 2018, devrait aboutir à une hausse du nombre d'inscrits, dans les limites des capacités d'accueil.

Au niveau des associations, après une hausse ces dernières années, il est envisagé pour 2018 un maintien du nombre d'associations actives.

Indicateur 4.2 : Nombre de projets FSIE soutenus et budget consacré

	2013	2014	2015	2016	Prévision 2017	Prévision 2018
Nombre de projets FSIE déposés	30	34	58	42	60	50
Nombre de projets FSIE soutenus	23	31	37	36	50	40
Part des projets soutenus	76,7%	91,2%	63,8%	85,7%	83,3%	80%
Budget FSIE projets exécuté	32 129 €	31 758 €	42 884 €	23 042 €		

Source : DEVE - Service vie de Campus



Si le nombre de projets déposés au titre du "Fonds de Soutien aux Initiatives Étudiantes " (FSIE) évolue de manière cyclique entre 2011 et 2016, plus de 2/3 d'entre eux sont chaque année soutenus et financés. Après une forte baisse en 2013, le nombre de projets soutenus est en progression continue et retrouve en 2016, le niveau de 2012.



<u>Justification de la prévision</u>: Compte tenu de la révision des cadrages du FSIE en 2017, l'objectif du nombre de projets déposés est réajusté et l'objectif concernant le nombre de projets soutenus est augmenté pour 2018.

Indicateur 4.3 : Nombre d'étudiants orientés de la plateforme RESUS vers une consultation médicale

Clé établissement (VE001)

	2012-13	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-17	Prévision 2017 (Année uni. 2016-2017)	Prévision 2018 (Année uni. 2017-2018)
Nombre d'étudiants orientés	74	137	277	223	121	150	140

Source : SUMPPS Nr : non renseigné

Entre 2012-13 et 2014-15, le nombre d'étudiants orientés du dispositif RESUS vers une consultation médicale a doublé chaque année. L'année 2015-16 marque donc un léger repli, qui s'explique par l'abandon de l'orientation des étudiantes vers le réseau RESUS en santé féminine, dès lors qu'elles ont un médecin traitant pouvant assurer la prise en charge. Ce repli s'est amplifié en 2016-17 et s'explique en partie par le déménagement du SUMPPS.

<u>Justification de la prévision</u>: La prévision du nombre d'étudiants orientés vers une consultation médicale ou dentaire a été arrêtée à 140 pour plusieurs raisons:

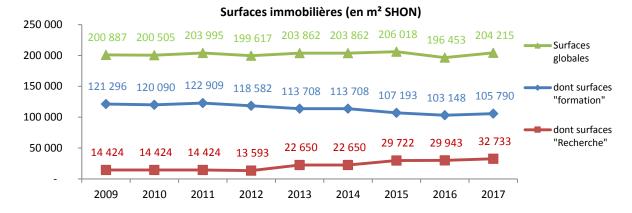
- Le service a réintégré ses locaux de la Maison de la Santé alors que les travaux n'étaient pas finalisés. Le déménagement et la réinstallation dans les locaux ont pris du retard et le service n'a repris son activité normale que début novembre.
- Au niveau du dispositif RESUS, le réseau de médecins partenaires semble rencontrer une tendance baissière.

Indicateur 4.4 : Évolution des surfaces immobilières

	2013	2014	2015	2016	2017	Prévision 2017	Prévision 2018
Enseignement	113 708	113 708	107 193	103 148	105 790	105 766	105 790
Recherche	22 650	22 650	29 722	29 943	32 733	32 916	33 060
Administration	14 867	14 867	15 396	13 715	14 331	14 199	14 841
Logistique / technique	8 067	8 067	8 033	7 404	8 709	8 580	8 710
Documentation	15 023	15 023	17 196	16 808	18 267	18 767	18 266
Vie sociale et culturelle	2 410	2 410	3 475	3 114	3 114	3 114	3 114
Restauration	7 119	7 119	3 235	2 580	2 580	2 580	2 580
Hébergement	7 232	7 232	7 756	6 579	6 579	6 579	6 579
Installations sportives	4 286	4 286	3 111	2 261	2 261	2 261	2 261
Utilisé par un tiers	8 500	8 500	9 014	9 014	9 014	9 014	9 014
Surfaces sans affectation (travaux)			1 887	1 887	837	837	
Total	203 862	203 862	206 018	196 453	204 215	204 613	204 215

Source : Direction du Patrimoine





Entre 2009 et 2017, les surfaces immobilières globales de l'UPEC ont progressé de 2% (+ 3 328m²). Sur cette même période les surfaces « d'enseignement » se sont réduites de 15 506m² (-13%), dont 10 810m² liée à la fermeture du site de Melun. Les surfaces de « recherche » ont quant à elles plus que doublé sur la période, passant de 14 424m² à 32 733m².

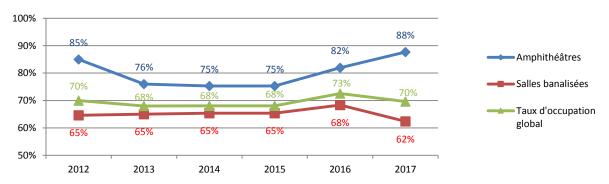
<u>Justification de la prévision</u>: Ne font pas apparaître de variation des surfaces hormis la réduction des surfaces sans affectation (en cours de travaux) de l'UPEC. Ainsi, la prévision pour 2018 (204 215 m²) est identique aux surfaces réelles en 2017.

Indicateur 4.5: Taux d'occupation des locaux

Occupation des		Nombre d'heures d'utilisation		bre de Illes	Total surfaces SHON (En m²)			ccupation elle	Prévision 2017	Prévision 2018	Cible contrat de site 2019
locaux	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	Taux attendu	Taux attendu	Taux attendu
Amphithéâtres	36 726	44 192	40	45	9 844	10 235	82 %	88 %	74 %	74 %	75 %
Salles banalisées	246 481	297 655	322	426	21 884	25 629	68 %	62 %	64 %	64 %	68 %
Occupation globale							73 %	70 %	68 %	68 %	70 %

Source : Direction du Patrimoine

Occupation des locaux





La forte hausse du nombre salles (+104) et d'amphis (+5) constatée en 2017 correspond à des locaux non identifiés en 2016. Pour les amphithéâtres, ce nouveau périmètre aboutit à une augmentation très importante du taux d'occupation (+ 6 points) en 2017. En effet, les amphis identifiés ont augmenté le volume horaire moyen d'utilisation, qui passe de 918h en 2016 à 982h en 2017. Pour les salles banalisées, ce changement de périmètre se traduit par une baisse importante du taux d'occupation, les salles identifiées venant réduire le niveau d'utilisation horaire moyen (volume qui passe de 765h à 698h par salle).

Sur les 6 dernières années, on constate pour les amphis une hausse marquée du taux d'occupation à partir de 2016. Pour les salles banalisées, le taux reste constant jusqu'à la baisse identifiée en 2017.

<u>Justification de la prévision</u>: Au de l'évolution du périmètre de mesure, la prévision de taux d'occupation des locaux est reconduite à l'identique pour 2018.



OBJECTIF n° 5 : Développer une stratégie documentaire ambitieuse

La documentation constitue une des missions essentielles de l'université. Service soutien de la recherche et de la formation, mettant à disposition des usagers les ressources pédagogiques et de recherche dont ils ont besoin, elle intègre également la qualité, l'innovation et l'évaluation.

L'objectif de l'UPEC est de renforcer l'offre documentaire à destination des différents publics en s'appuyant notamment sur le numérique et de permettre l'accès au plus grand nombre à cette offre documentaire. L'enjeu est de diversifier les services proposés sur place et à distance notamment auprès des enseignants-chercheurs et de poursuivre l'adaptation des bibliothèques aux nouvelles pratiques pédagogiques afin de répondre à l'évolution des besoins étudiants. Enfin, l'accessibilité aux ressources documentaires sera garantie, grâce au maintien des horaires d'ouverture étendue des bibliothèques, au maintien d'espaces adaptés et au développement de nouveaux services.

Indicateur 5.1: Variation des horaires d'ouverture du SCD

Variation des horaires d'ouverture du SCD

	2014	2015	2016	Prévision 2017	Prévision 2018	Cible contrat de site 2019
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées	64	65,25	67,75	67,75	67,75	68

Source: SCD

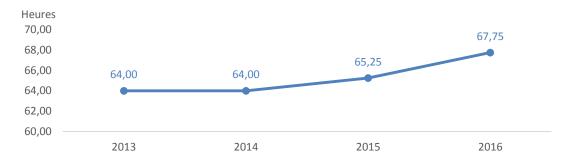
Précisions méthodologiques : Sont prises en compte dans le calcul de la cible les bibliothèques universitaires et les bibliothèques intégrées du SCD ou du SICD, et répondant également aux deux critères suivants :

- ouvertes au moins 45 heures par semaine;
- dotées de plus de 100 places assises.

Les bibliothèques non intégrées au SCD ou au SICD sont exclues du champ de la mesure.

<u>Justification de la prévision</u>: L'objectif visé porte sur la stabilisation du rythme moyen d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques du SCD, suite à l'ouverture jusqu'à 20 heures des trois bibliothèques cristoliennes en 2015 (Label NoctamBU+)

Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques



Le rythme moyen d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées augmente annuellement depuis 2013 et connaît une accélération en 2016 (+ 3,5 heures de plus par semaine en 1 an).



Indicateur 5.2 : Accès aux services et ressources documentaires

Fréquentation physique des bibliothèques

Nombre d'entrées par an et par étudiant	2013	2014	2015	2016	Prévision 2018
UPEC	62,5	66,6¹	60,5	62,0	62,0
Niveau national	41,6	41,4			

Source: SCD; DGESIP-DGRI A1.3 - Département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire.

Consultation des ressources numériques

Nombre de consultations par usager	2013	2014	2015	2016	Prévision 2018
UPEC	22,4	38,8	65,9	84,2	90,0
Niveau national	66,0	68			

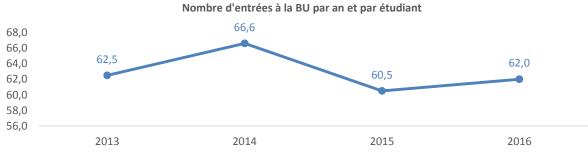
Source: SCD; SCD; DGESIP-DGRI A1.3 – Département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire.

Remarque : Ces indicateurs permettent le suivi d'usages complémentaires, de la fréquentation des espaces physiques et de l'utilisation des services en ligne, sur la durée.

Précisions méthodologiques (source : MESRI-DGESIP-DGRI A1.3 – Département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire) :

Fréquentation physique des bibliothèques : nombre d'entrées annuelles rapporté au nombre d'étudiants inscrits dans les établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires. Le champ couvre les services communs de documentation et les services inter-établissements des universités, grandes écoles et écoles d'ingénieurs du programme national 150.

Consultation des ressources numériques: le numérateur est constitué du nombre d'unités vues ou téléchargées de la collection éditoriale (documentation acquise), plus le nombre d'unités vues ou téléchargées de la documentation produite (collection numérisée, documentation pédagogique numérique, thèses, mémoires HDR, mémoires numériques et articles scientifiques). Il est rapporté au nombre total d'usagers (nombre d'étudiants inscrits et enseignants-chercheurs des établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires).



Source : SCD

¹ Augmentation artificielle de l'indicateur liée à une donnée sous-estimée en 2014 (une part des étudiants ESPE n'était pas comptabilisée).



Concernant la fréquentation physique des bibliothèques parmi la population étudiante inscrite à l'UPEC, le nombre d'entrées par étudiant, augmente légèrement en 2016. L'UPEC se place tout de même à un niveau très élevé au regard de la moyenne nationale, avec environ 25 entrées supplémentaires par étudiant, par an.

S'agissant de la consultation des ressources numériques par les usagers, étudiants et enseignants-chercheurs de l'UPEC compris, celle-ci a quasi quadruplé entre 2013 et 2016. Une forte hausse qui s'explique par :

- Une forte augmentation de l'offre
- Un nouvel outil de mise en ligne (Athéna) et la mise en place d'une politique de valorisation
- Des modes de comptage devenus plus performants

Ces éléments ont par ailleurs permis à l'UPEC de se rapprocher dès 2015 de la moyenne nationale de 2014 et vraisemblablement de la dépasser en 2016.

Justification de la prévision :

Fréquentation physique des bibliothèques : L'augmentation des effectifs ne pourra faire varier fortement la fréquentation des bibliothèques, la majorité d'entre-elles connaissant une saturation des places assises. L'objectif est donc une stabilité de l'indicateur.

Consultation des ressources numériques. : L'effet de rattrapage par rapport à la courbe nationale va s'estomper dans les années à venir. L'objectif est donc dorénavant de générer une augmentation plus modérée des usages.



OBJECTIF N° 6 : Adopter un modèle économique équilibré et trouver des ressources supplémentaires au service de la réalisation et du développement des missions

La recherche d'un modèle économique équilibre dépend de la capacité de l'établissement à maintenir un équilibre budgétaire, tout en dégageant des marges lui permettant d'assurer son développement et le financement des priorités stratégiques.

L'une des priorités de l'UPEC consistera donc à assurer son équilibre financier, en maîtrisant notamment l'évolution des différents postes de dépenses. De même, les initiatives visant à développer les activités génératrices de ressources propres seront encouragées et soutenues. En formation, le renforcement de l'alternance, le repositionnement et l'amplification de l'activité de formation continue, en appui sur une pratique renouvelée de la VAE, et sur le champ de la formation qualifiante, constitueront des priorités pour l'établissement. En recherche, la valorisation des activités, le renforcement des opérations de transfert de technologie, et la progression des contrats de recherche, d'études ou d'expertise généreront des ressources supplémentaires permettant le développement continu des projets.

Indicateur 6.1 : Développement des ressources propres (hors SCSP*)

	Nature	2013	2014	2015	2016	Prévision 2017	Prévision 2018
Formation apprentissage		9,59 M€	9,99 M€	9,38 M€	10,46 M€	10,98 M€	11,16 M€
Formation continue, VAE et diplôme propre (droit spécifique)		6,13 M€	5,97 M€	5,69 M€	6,71 M€	7,55 M€	7,81 M€
Droits d'inscription (droit simple)		3,97 M€	4,05 M€	4,04 M€	3,99 M€	4,09 M€	4,13 M€
Contrats et prestations de recherche		5,84 M€	7,10 M€	5,96 M€	5,34 M€	6,19 M€	5,29 M€
hors ANR et hors financements publics		3,76 M€	5,69 M €	4,59 M €	4,03 M €	4,05 M €	3,24 M €
ANR IA (74411)		0,58 M€	0,37 M €	0,37 M €	0,43 M€	0,65 M€	1,09 M €
ANR hors IA (74412)		1,50 M€	1,03 M €	1,00 M €	0,88 M€	1,49 M€	0,96 M €
Taxe d'apprentissage (7481)		1,12 M€	1,02 M€	0,96 M€	1,07 M€	1,18 M€	1,14 M€
Autres recettes		2,85 M€	3,44 M€	3,55 M€	3,32 M€	3,44 M€	3,02 M€
Subventions (hors SCSP)	Fonctionnement	2,42 M€	2,71 M€	3,15 M€	4,24 M€	4,41 M€	5,11 M€
Subvertions (nois SCSI)	Financement de l'actif	2,39 M€	2,92 M€	3,69 M€	6,61 M€	6,14 M€	5,49 M€
dont Autres financements Etat	Fonctionnement	0,37 M€	0,42 M€	0,49 M€	0,56 M€	0,76 M€	0,69 M€
dont Autres illiancements Etat	Financement de l'actif	0,93 M€	0,70 M€	0,56 M€	0,37 M€	2,44 M€	2,91 M€
dont Conseil régional IDF (7442)	Fonctionnement	0,84 M€	0,82 M€	0,78 M€	0,76 M€	0,78 M€	0,66 M€
dont Conseil regional IDF (1442)	Financement de l'actif	0,71 M€	1,24 M€	1,88 M €	4,73 M €	2,93 M €	1,55 M€
dont Conseils départementaux	Fonctionnement	0,10 M €	0,05 M €	0,10 M €	0,08 M€	0,11 M€	0,09 M €
dont Conseils departementaux	Financement de l'actif	0,28 M €	0,18 M €	0,47 M€	0,27 M €	0,21 M€	0,20 M €
dont Union européenne (7446)	Fonctionnement	0,06 M €	0,10 M €	0,17 M €	0,11 M€	0,36 M €	1,74 M€
dont officir europeenile (1440)	Financement de l'actif						0,03 M €
dont Autres subventions	Fonctionnement	1,05 M€	1,31 M€	1,61 M€	2,72 M€	2,39 M€	1,93 M €
dont Autres subventions	Financement de l'actif	0,47 M€	0,80 M€	0,77 M €	1,24 M€	0,56 M€	0,80 M €
Total		34,31 M€	37,19 M€	36,42 M€	41,73 M€	43,97 M€	43,16 M€
hors financement actif		31,93 M€	34,28 M €	32,74 M €	35,12 M €	37,83 M €	37,66 M €
Ressources encaissables		220,78 M €	224,13 M€	224,51 M€	231,28 M€	237,87 M€	237,05 M €
Part ressources propres sur		15,5%	16,6%	16,2%	18,0%	18,5%	18,2%
ressources encaissables		13,3 /0	10,0 /6	10,2 /0	10,0 /0	10,3 /0	10,2 /0
Produits encaissables (ie hors		218,39 M€	221.21 M€	220,82 M€	224,64 M€	231,73 M€	231,42 M€
financement actif)		210,00 IVIC	221,211010	220,02 IVIC	227,07 1016	201,10 ME	201,72 IVIC
Part ressources propres (hors							
financement actif) sur produits encaissables		14,6%	15,5%	14,8%	15,6%	16,3%	16,3%

Source : DSF

^{*} SCSP : subvention pour charge de service public (dotation de l'État)



Les principales augmentations des ressources propres observées en 2016 résultent de la hausse :

- des subventions du Conseil régional d'Île-de-France pour les opérations de restructuration du site de Médecine ;
- des ressources de la formation par l'apprentissage ;
- des recettes dégagées par la formation continue.

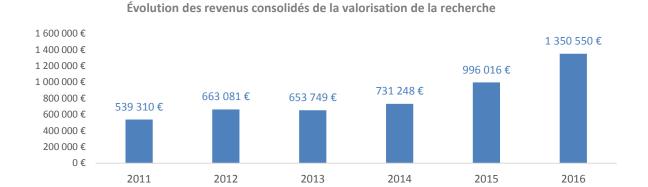
Entre 2013 et 2016, les ressources propres ont ainsi augmenté de 7,42 M€, soit 17,8%. Hors subventions, la hausse est plus contenue (+ 965 K€; +3,8%) et principalement liée à la formation par apprentissage (+ 869 K€).

Indicateur 6.2 : Revenus consolidés de la valorisation de la recherche

	2013	2014	2015	2016	Prévision 2017	Prévision 2018	Cible contrat de site 2019
Contrats hors FPP*	653 749 €	731 248 €	996 016 €	1 350 550 €	680 000 €	650 000 €	900 000 €
Prestations							
Recettes générées par les revenus de la propriété intellectuelle (PI)					15 000 €		
Total	653 749 €	731 248 €	996 016 €	1 350 550 €	695 000 €	650 000 €	900 000 €

Source: DRV

^{*} FPP: Financements Publics sur Projets



Source: DRV

Depuis 2011, le volume global des revenus issus de la valorisation de la recherche connaît une croissance continue, de l'ordre de 20% par an. L'année 2016 se distingue par ailleurs par une hausse très marquée de ces revenus ; 354 454 € de plus que l'année précédente soit + 35,6 en un an.

Justification de la prévision: Sont comptabilisés tous les contrats hors Financements Publics sur Projets (collaborations ou prestations émanant de structures de droit privé, associations et fondations). 24 contrats seront en cours en 2018 et 15 d'entre eux prennent fin en cette année-là. Pour ces derniers, d'importantes dépenses sont donc à prévoir cette année-là. En tenant compte de ce facteur, et en ajoutant les contrats signés d'ici là, la prévision 2018 est stable à 650 000 €. A noter qu'à partir de 2018, la partie montage des contrats de collaboration industrielle sera transférée à la SATT en contrepartie de frais de gestion, ce qui diminuera certainement les recettes attendues.



Indicateur 6.3 : Financement de l'activité

	2013	2014	2015	2016	Prévision 2017	Prévision 2018	Taux de vigilance	Taux d'alerte
Produits encaissables	218,40 M€	221,21 M€	220,82 M€	224,64 M€	231,73 M€	231,42 M€		
Ressources propres (hors financements actifs)	31,93 M€	34,28 M€	32,74 M€	35,12 M €	37,83 M €	37,66 M€		
Charges décaissables (fonctionnement)	211,30 M€	213,47 M€	213,10 M€	218,40 M€	228,26 M€	227,95 M€		
dont charges externes	22,37 M €	21,74 M€	20,78 M€	22,38 M€				
dont dépenses de personnel (hors provisions)	175,91 M€	178,05 M €	178,54 M€	181,91 M€	187,97 M€	190,20 M€		
dont contrats doctoraux (sur fonctionnement)	3,28 M€	2,99 M€	2,70 M€	2,61 M€	2,64 M€	2,71 M€		
Part des ressources propres	14,6%	15,5%	14,8%	15,6%	16,3%	16,3%	13-15%	13%
Part des charges décaissables	96,7%	96,5%	96,5%	97,2%	98,5%	98,5%	98-100%	100%
Part des charges externes	10,2%	9,8%	9,4%	10,0%			15-16%	16%
Part des dépenses de personnel	80,5%	80,5%	80,9%	81,0%	81,1%	82,2%	82-83%	83%
Part des dépenses de personnel et contrats doctoraux	82,0%	81,8%	82,1%	82,1%	82,3%	83,4%	82-83%	83%

Source : DSF

Entre 2010 et 2016, les produits encaissables de l'UPEC ont progressé de 17,87M€, soit 9%. Les ressources propres ont fortement contribué à cette dynamique avec une hausse de 7,54M€ (+27%) sur la période. Dans le même temps, les dépenses décaissables se sont accrues plus fortement : + 20,72M€ entre 2010 et 2016, du fait notamment des charges de personnels, hors provisions (+16,75M€; +10,1%).

Cet accroissement relatif des charges plus dynamique que celui de ressources aboutit ainsi à une hausse des ratios charges décaissables/produits encaissables (+1,6 point) et dépenses de personnels (hors provisions/produits encaissables (+1 point) sur la période 2010-2016. En 2016, ces deux ratios demeurent toujours en deçà des taux de vigilance indiqués par l'IGAENR.



Indicateur 6.4 : Équilibre financier

	2013	2014	2015	2016	Prévision 2017	Prévision 2018	Taux de vigilance	Taux d'alerte
Excédent brut d'exploitation	11,81 M€	13,37 M€	13,27 M€	12,36 M€				0
Variation annuelle	0,87 M€	1,56 M€	-0,10 M €	-0,91 M €				
Résultat net comptable	2,73 M€	3,66 M€	3,61 M€	2,58 M€				0
Variation annuelle	-0,94 M€	0,93 M €	-0,05 M €	-1,03 M €				
Fonds de roulement net (1)	28,01 M€	25,40 M€	27,15 M€	26,52 M€	19,5 M€	17,6 M€		0
Variation annuelle	1,08 M€	-2,61 M€	1,75 M€	-0,63 M €	-7 M€	-1,9 M€		
Jours de dépenses	48	43	46	44	31	28		15
Sommes affectées (2)	nd	16,82 M€	nd	nd				
Fonds de roulement mobilisable (1)-(2)	28,01 M€	8,58 M€	27,15 M€	26,52 M€				
Besoin en fonds de roulement (3)	-7,08 M€	-11,97M€	-11,32M€	-11,32M€	-10,9 M€	- 11,6 M€		
Trésorerie (1)-(3)	35,09 M€	37,37 M€	38,47 M€	38,16 M€	30,5 M€	29,3 M€		0
Variation annuelle	-0,81 M €	2,28 M €	1,10 M€	-0,31 M €	-7,7 M €	-1,2 M€		
Jours de dépenses	59	63	65	63	48	46	25-30	25

Sources : Agence comptable, DSF

nd = non disponible

Entre 2013 et 2016, l'UPEC dispose d'un EBE et d'un résultat net positifs, compris entre 12 M€ et 13 M€ pour le premier agrégat et entre 2,5 M€ et 3,6 M€ pour le second. Le fond de roulement net quant à lui se maintient dans une fourchette constante, en volume comme en jours de dépenses.



OBJECTIF N° 7 : Élaborer et mettre en œuvre une organisation administrative, technique et financière ambitieuse et efficace au service des missions

Le renforcement de l'organisation technique, administrative et financière part de la conviction selon laquelle l'amélioration de la qualité de service rendu aux étudiants et aux personnels est un atout pour le développement des missions et l'attractivité de l'établissement. Cette démarche se fonde sur une meilleure connaissance et maîtrise des processus organisationnels en vigueur, l'analyse de leur adéquation avec les besoins exprimés et la recherche constante de leur amélioration.

L'amélioration continue de la qualité de service rendu dépend également de la gouvernance de l'établissement et de ses circuits de décisions, qui doivent être clairs et simples. Les efforts de dématérialisation des actes de gestion entrepris ces dernières années seront donc poursuivis en cohérence avec les évolutions des systèmes d'information.

Indicateur 7.1: Pilotage financier

<u>Pilotage budgétaire</u>:

Action	Masse	Nature	Objet	2015	2016	Prévision 2017	Prévision 2018	Contrat de site 2019
			AE			99%	99%	
		Dépenses	СР			99%	99%	
1 - Améliorer la	Fonctionnement		droits constatés	97,3%	98,7%	99%	99%	98,5%
sincérité des prévisions		Recettes	Encaissement			99%	99%	
budgétaires par la mise en place d'un dialogue			droits constatés	98,9%	99,8%	100%	100%	100%
de gestion dans une			AE			80%	80%	
logique : objectifs /		Dépenses	СР			70%	80%	
moyens / résultats.	Investissement		droits constatés	65,0%	69,0%	70%	80%	80%
		Recettes	Encaissement		·	70%	80%	
			droits constatés			70%	80%	

Source : DSF

Action	2015	2016	Prévision 2017	Prévision 2018
2 - Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel, pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution.	1,5	2	2	2
3 - Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment plan pluriannuel d'investissement).	1,5	2	2	2
4 - Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale	1,5	1,5	1,5	1,5

Source : DSF

Commentaires sur les actions :

Action 2 : Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats.

2012 : Élaboration de tableaux de bord mensuels sur l'exécution des dépenses et suivi des agrégats de gestion lors des différents budgets (initial et rectifiés).



Action 4 : Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale, la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être compris entre - 0.5 et + 0.5 %).

2012 : Élaboration de tableaux de bord mensuels de suivi des emplois et de la masse salariale, analysés en réunion par un comité de pilotage (DRH - DSF - DGS).

Outils utilisés : tableaux Excel alimentés par des données internes (requêtes BO/KX) et les données de l'application OREMS. 2013 : Prévisions et suivis trimestriels des emplois et de la masse salariale, avec analyse des facteurs d'évolution, dans le cadre du document prévisionnel de gestion (DPG).

2017 : Il conviendra de suivre des indicateurs d'exécution des nouveaux objets de dépenses liées à la mise en place de la GBCP (AE, CP) en plus des droits constatés.

Qualité comptable :

Actions prévues	2014	2015	2016	Prévision 2017	Prévision 2018	Cible contrat de site 2019
Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	2	2	2	2	2	2
2 - Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	1	1	1	1,5	1,5	1,5

Source : Agence comptable

Commentaires sur les actions :

Action 1 : Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan.

2012 : L'inscription au bilan du patrimoine immobilier mis à disposition de l'université a été complétée au 1er janvier 2010 sur la base d'une évaluation en valeur vénale réalisée par France Domaine en février 2010, conformément aux directives de la Direction générale des finances publiques du 15 octobre 2009 relatives à la régularisation des omissions en matière de comptabilisation des biens immobiliers. Mise en place de l'approche des amortissements par composants à partir de janvier 2011. Il demeure une réserve formulée par les Commissaires aux comptes sur le rapprochement de l'inventaire physique et de l'inventaire comptable. Le souhait est de lever cette réserve en 2014.

2014 : Recours à un prestataire de service pour procéder à la réalisation de l'inventaire physique (hors bâtiments) et assurer le rapprochement entre cet inventaire et l'inventaire comptable. Les travaux ont été achevés à l'automne 2014. La réserve est levée à l'occasion de l'audit des comptes 2014.

2015 : Recours à un prestataire de service pour procéder à la réalisation d'un inventaire physique intermittent par 1/3 (hors bâtiments) et assurer le rapprochement entre cet inventaire et l'inventaire comptable afin de maintenir la qualité comptable obtenue en 2014. Les travaux ont été achevés à l'automne 2015.

2016 : Inventaire physique intermittent par un tiers (hors bâtiments) et rapprochement entre cet inventaire et l'inventaire comptable afin de maintenir la qualité comptable obtenue en 2014.

2017 et cible 2019 : maintien de la démarche entreprise pour maintenir la qualité obtenue.

Action 2 : Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques).

2012 : Dispositif mis en place dès 2010 pour les processus rémunérations et commande publique. Nomination d'un référent contrôle interne sous l'autorité du DGSA chargé des moyens et d'un responsable du contrôle interne au sein de la DRH et de l'agence comptable. Mise en place d'un comité de pilotage. La démarche du contrôle interne comptable et financier a été présentée devant le Conseil d'Administration en septembre 2012.

2013 : Définition d'une cartographie des risques pour le processus recettes au sein de l'agence comptable et l'actualisation des processus mis en place antérieurement. Travaux initiés pour les contrats de recherche. La cartographie des processus relatifs aux immobilisations incorporelles et corporelles a été validée par le comité de pilotage.

2014 : Réalisation d'une cartographie des macro-processus et d'une cartographie des remontées à l'infocentre de la DGFIP des données comptables. Les cartographies initiées antérieurement font l'objet d'une mise à jour, notamment celle sur le processus rémunérations.

2015 : Mise à jour des cartographies des risques et des plans d'actions.

2016 : Dispositif poursuivi en 2016 avec une mise à jour des cartographies des risques, des plans d'actions et des organigrammes fonctionnels nominatifs en ce qui concerne le CICF.

2017 et cible 2019 : L'objectif est de déployer le contrôle interne budgétaire, de développer l'animation des dispositifs (CIB et CICF) par la Direction Générale et d'organiser l'audit interne. L'analyse à venir par le commissaire aux comptes de la qualité du contrôle interne doit contribuer à son amélioration.



<u>Justification de la prévision</u>: L'ensemble des immobilisations sont inscrites au bilan de l'université. Un inventaire par tiers des biens est réalisé annuellement garantissant la fiabilité des données. Le contrôle interne comptable fait l'objet d'une couverture de plus en plus élargie. Il doit être complété par le déploiement du contrôle interne budgétaire et par la mise en place d'un dispositif d'audit interne.

Précisions méthodologiques : Cote chiffrée de 0 à 2.

- 0 = L'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi
- 1 = L'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel
- 2 = L'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels

Indicateur 7.2 : Pilotage du SI et des systèmes numériques aux usagers

Clé établissement (SI001)

Thèmes	2015	2016	Prévision 2017	Prévision 2018	Cible contrat de site 2019
1-La gouvernance de la politique numérique et du système d'Information	2	2	2	2	4
2-Le système d'information et les services numériques	3	3	3	3	4
3-Le numérique au service de la formation des étudiants	4	3	4	4	4
4-La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique)	3	3	3	3	3
5-Le numérique au service de la recherche et de la valorisation	2	2	2	2	3
6- La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	3	3	3	3	4

Source : DSI

Précisions méthodologiques : Cote chiffrée de 0 à 5.

- 0 = Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés.
- 1 = Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels.
- 2 = Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficients.
- 3 = Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficients.
- 4 = Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation.
- 5 = Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficience, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.





PROGRAMME D'ACTIONS 2018

Intégré lors de l'édition 2017, le programme d'actions présenté ci-dessous décline de manière opérationnelle les sept objectifs stratégiques du projet annuel de performances de l'établissement. Il indique en effet pour chacun de ces objectifs, les orientations et les actions qui seront engagées.

Il contribue ainsi à rendre tangible les objectifs stratégiques et les prévisions d'activités.

Le programme d'actions 2018 est donc la synthèse des initiatives qui seront engagées à partir de cette année. Il s'appuie sur les actions indiquées dans le PAPET 2017 et est complété de nouvelles initiatives.

La rubrique « version PAPET » du tableau de synthèse précise l'année d'inscription de l'action dans le document. La rubrique « avancement » permet quant à elle de faire l'état des lieux de sa réalisation.

Enfin, des indicateurs de suivi des orientations sont proposés. Ils permettront, au sein des rapports annuels de performances, de rendre compte plus précisément de l'avancée des actions et des transformations associées, pour lesquelles une mesure quantitative est possible.



Objectif 1 : Devenir une référence en FTLV en renforçant la transformation pédagogique

Orientation 1.1 : Favoriser la réussite des étudiants

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
1.1.1 Développer l'orientation active (début semestre) et la réorientation (en cours ou fin de semestre) des étudiants : « continuum -3+3 »	2017	Engagé	L'appropriation de cette action par les différentes composantes est différenciée à l'échelle de l'UPEC. Il s'agira ainsi pour 2018 de conforter les initiatives déjà engagées et favoriser l'extension des pratiques.
1.1.2. Elaborer des dispositifs pédagogiques innovants et transformants s'adressant à une majorité d'étudiants au sein d'une cohorte (et non pas seulement aux étudiants atypiques) afin de générer un effet d'entrainement par les pairs au sein de groupes hétérogènes	2017	Engagé	Les dispositifs pédagogiques existants (approche par programme et compétences) se généralisent et doivent être confortés à l'échelle de l'établissement. L'UPEC propose par ailleurs des sessions de formation sur ces notions à destination des enseignants, notamment des néo-entrants ; dispositifs à consolider en 2018.
1.1.3 Assurer face à la hausse des flux d'étudiants, le maintien des taux d'encadrement	2017	Engagé	Le maintien des taux d'encadrement a été opéré à travers la politique de publication des postes enseignants et EC (pas de gel de poste).
1.1.4 Maintenir les surfaces et améliorer la qualité des espaces de formation	2017	Engagé	Une réflexion sur la rationalisation des espaces et leur utilisation a été engagée. La réflexion sur le schéma immobilier est en cours ; elle contribuera à améliorer la qualité des conditions d'étude.
1.1.5 Généraliser le supplément au diplôme	2018		Depuis le processus de Bologne, les textes prévoient la délivrance, en annexe d'un diplôme, d'un supplément au diplôme détaillant les savoirs et compétences acquis. Il peut aujourd'hui être établi à la demande de l'étudiant. Il convient de le généraliser en l'automatisant, ce qui suppose un travail de paramétrage, à partir des données de l'offre de formation. Ce travail doit être engagé en 2018 malgré l'obsolescence du système informatique concerné et son remplacement prévu à échéance 2020.
1.1.6 Renforcer le pilotage transversal de la politique d'insertion professionnelle des étudiants.	2018		L'évaluation du précédent contrat de site de l'UPEC proposait le renforcement du pilotage transversal de la politique d'insertion professionnelle de l'Université (dresser un bilan annuel, partager l'information et les bonnes pratiques en s'appuyant sur le réseau des BAIP). Il s'agit de mettre en œuvre ces orientations.
1.1.7 Développer l'entrepreneuriat étudiant	2018	Engagé	La MIEE (maison de l'initiative et de l'entrepreneuriat étudiant) accueille les formations à l'entrepreneuriat. Elle favorise le développement du statut d'étudiant entrepreneur. Des actions de pédagogie envers les composantes sont à prévoir pour encourager cette démarche.



Indicateurs de suivi :

- Nombre d'étudiants concernés par les dispositifs d'orientation active et de réorientation
- Nombre de réorientations d'étudiants de PACES
- Nombre d'étudiants en Licence inscrits mais non présents aux examens
- Part des d'étudiants obtenant la L ou le M ayant effectué un stage durant leur cursus
- Taux d'encadrement pédagogique des étudiants
- Evolution des surfaces d'enseignement
- Nombre d'inscrits dans les formations à l'« entrepreneuriat »

Orientation 1.2 : Renforcer la lisibilité de l'offre de formation

, ",								
INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE					
1.2.1 Adapter la présentation de l'offre de formation (notamment en licence) pour les publics en FI venant de l'enseignement secondaire	2017	Non engagé	Après une phase de mise à jour logicielle et un toilettage visuel en					
1.2.2 Adapter la présentation de l'offre de formation par secteurs d'activité pour les publics en FC	2017	Non engagé	2017, la réflexion sur la refonte du site internet de l'UPEC sera engagée en 2018. Les modalités de présentation de l'offre de					
1.2.3 Adapter la présentation de l'offre de formation pour le public international : traduction en anglais	2017	Non engagé	formation seront réalisées à cette occasion.					
1.2.4 Clarifier les modalités de partenariat avec les partenaires engagés dans l'offre de formation	2017	Engagé	Les conventions de fonctionnement avec les universités partenaires ont été rédigées. Ce travail de clarification sera poursuivi en 2018.					

Orientation 1.3 : Développer de manière raisonnée et harmonieuse l'offre de formation continue

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
1.3.1 Développer la modularisation de formations proposées en FC qualifiante	2017	Engagé	Une sensibilisation des acteurs a été réalisée par le SCEPPE. La réflexion sera intégrée à l'élaboration de la nouvelle offre de formation.
1.3.2 Etudier la possibilité de parcours certifiant ou diplômant à partir des modules de FC, ouvrant à la délivrance d'ECTS.	2017	Engagé	A développer en fonction des besoins identifiés avec les entreprises notamment, essentiellement sur les CU et DU.
1.3.3 Identifier des points d'ancrage spécifiques pour la FC, à l'interface de différents secteurs, en mobilisant les compétences de l'UPEC en matière de recherche pour construire des formations pertinentes, dédiées à des professionnels ou à un plus large public	2017	Engagé	Cette action, à renforcer en 2018, a été engagée avec une entreprise partenaire et via des modules qualifiants proposés par des enseignants chercheurs



1.3.4 Encourager la mise en ligne de ressources et de modules de formation séquencés par des points d'étapes en mode présentiel.	2017	Engagé	Cette action a été engagée avec le Service d'appui à la pédagogie et aux usages numériques (SAPUN) pour des projets portés par des enseignants et via un projet financé par le FEDER.
1.3.5 Prévenir de l'échec en VAE par un dialogue régulier et choisi par le candidat et le tuteur et en proposant systématiquement des modules complémentaires.	2017	Réalisé	
1.3.6 Mettre en place une démarche qualité pour accéder aux certifications.	2017	Engagé	Le SCEPPE est actuellement engagé dans une démarche de certification de service par le réseau FCU.
1.3.7 Constituer une collection de témoignages (vidéo) d'anciens candidats en VAE, revenant sur leur parcours	2017	Réalisé	

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'heures et nombre d'inscrits dans les formations qualifiantes non diplômantes et non certifiantes
- Nombre de formations certifiées
- Nombre de VAE
- Nombre de nouvelles formations qualifiantes ouvertes

Orientation 1.4 : Promouvoir la spécificité universitaire des formations

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
1.4.1 Renforcer les liens entre formation et recherche dès la Licence	2017	Engagé	Le renforcement de ce lien constitue un objectif permanent pour l'établissement. L'intégration de stages en milieu recherche ou encore le développement de démarches d'apprentissage par projet sont des exemples de cette action, qui devra être amplifiée.
1.4.2 Renforcer les liens entre la recherche à l'université et les acteurs socio-économiques, notamment en formation continue	2017	Engagé	

Indicateur de suivi :

- Nombre de formations continues ouvertes en réponse à une demande des acteurs socio-économiques et en lien avec la recherche



Orientation 1.5 : Transformation pédagogique et numérique à l'université

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
1.5.1 Impliquer les enseignants et les étudiants dans l'élaboration de situations d'apprentissage et de scenarios pédagogiques impliquant des outils ou ressources numériques au service de leur formation	2017	Engagé	L'UPEC a choisi de soutenir les enseignants dans l'expérimentation et le déploiement de dispositifs pédagogiques transformants. La dotation UPEC dédiée de plus de 300 000 euros a pour objectif de permettre l'élaboration de nouvelles situations d'apprentissage et de scénarios pédagogiques (impliquant notamment des outils numériques) en essayant d'en mesurer l'impact à la fois sur la qualité des apprentissages mais aussi en essayant d'identifier la transformation sur la posture de l'enseignant. D'autre part, l'UPEC mobilise largement le dispositif IDEFI-IDEA qui permet également d'expérimenter de nouveaux dispositifs. Le SAPUN est largement impliqué dans le soutien et l'accompagnement de ces projets, y compris dans la scénarisation et la conception de ressources pédagogiques
1.5.2 Renforcer l'équipement des lieux de formation en matériel audio et vidéo fonctionnel	2017	Engagé	Un amphi témoin a été équipé en 2017 avec les différents outils numériques pouvant être proposés. Les déploiements seront poursuivis en 2018 en fonction des besoins exprimés. Parallèlement, l'équipement numérique des locaux à usages pédagogiques a été engagée devra être poursuivi en 2018.
1.5.3 Soutenir la formation des enseignants aux ressources pédagogiques et usages numériques	2017	Engagé	Le SAPUN s'est déjà largement engagé dans l'accompagnement des enseignants au développement des usages pédagogiques, notamment numériques. Plusieurs types d'action organisent ce volet formation/accompagnement aux usages : - des conférences (construire des scénarios pédagogiques pour rendre actifs les étudiants /approche programme et approche par compétences dans l'enseignement supérieur) - des ateliers pédagogiques (alignement pédagogique /encourager l'apprentissage actif/évaluation) - un dispositif « MMP180 ». Il s'agit de valoriser en 180 secondes une expérimentation pédagogique UPEC et de partager ces capsules vidéos avec l'ensemble de la communauté universitaire (classe virtuelle – classe inversée – utilisation des boitiers de vote – apprentissage par problème, par projet – apprendre par le jeu)
1.5.4 Soutien à la conception, la production, l'expérimentation et l'exploitation de ressources numériques	2017	Engagé	Le SAPUN réalise actuellement 2 Moocs (lien vidéos-formation, détresse respiratoire) et est largement impliqué dans la réalisation d'un 3e (santé, qualité de l'air). Au-delà de la réalisation et production des différentes ressources, le SAPUN accompagne les enseignants dans la création, la scénarisation d'activités pédagogiques permettant de mobiliser ces ressources de façon optimale. D'autre part, le SAPUN est engagé dans la digitalisation de formations complètes ou partielles pour permettre une modularisation (2 masters complets +10 modules). Des formations « outils » (notamment adobe presenter – plateforme de cours en ligneutilisation de la classe virtuelle - voltaire etc.) sont organisées à la demande, soit d'un enseignant, soit d'une équipe pédagogique au sein d'une composante. Plus de 20 formations organisées en 2016-2017; Gamification d'un concept sociologique et expérimentation auprès de plus de 300 étudiants)



1.5.5 Impliquer les étudiants dans la conception et la production de ressources numériques d'une qualité 2017 scientifique les rendant partageables	Engagé	Un étudiant a été recruté pour travailler spécifiquement sur les MPP180. Au-delà de ses missions relatives à la conception de ressources, il permet également de formaliser un regard croisé entre l'intention pédagogique de l'enseignant et la perception de l'étudiant. Ce travail doit se poursuivre avec les élus étudiants et le réseau associatif. Par ailleurs nous travaillons, dans le cadre d'un projet médecine, sur l'élaboration de 4 modules de tutorat, exclusivement scénarisés et produits par des étudiants, encadrés par un enseignant et le SAPUN. La valorisation de ce travail sera également réalisée par un étudiant dans le cadre d'un MPP180 en Juin 2018. Il s'agit d'un axe de développement complexe dont cette 1ère expérimentation permettra, après évaluation, d'envisager des modalités de déploiement.
---	--------	---

Indicateur de suivi :

- Equipement des locaux en matériels numériques
- Nombre de projets pédagogiques transformants
- Nombre d'enseignants formés aux nouveaux usages pédagogiques
- Nombre de ressources numériques mises en ligne

Objectif 2 : Poursuivre l'objectif d'excellence de la recherche

Orientation 2.1 : Augmenter la quantité et la visibilité des publications

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
2.1.1 Appel d'offres « relecture-traduction en langue anglaise / publications internationales »	2017	Engagé	L'objectif de cet AO est d'inciter les chercheurs à publier dans des revues internationales à comité de lecture ou référencées dans les classements CNRS.
2.1.2 Appel d'offres «manifestations Scientifiques »	2017	Engagé	L'objectif est d'inciter les équipes à s'impliquer dans l'organisation de manifestations scientifiques ayant une dimension collective et internationale. Il se traduit par le financement d'actions pour l'organisation de colloques, workshops, journées d'études etc (missions, communication, équipement, frais de réception, publication etc). Une enveloppe de 50 000 euros a été prévue pour apporter un soutien financier pour l'organisation de colloques et de manifestations scientifiques nationales et internationales. Ceci a permis de co-financer 23 projets avec le soutien du CD94.
2.1.3 Appel d'offres pré-projets 1er cap	2017	Engagé	Cet appel d'offres vise à soutenir les chercheurs dans la préparation de projets ANR ayant été sélectionné pour la première étape mais non pour la deuxième. Sur les dernières années, le nombre de candidatures de cet appel d'offres a été limité. Il a donc été décidé de le reconduire pour un an afin de tester son éventuelle efficacité mais en diminuant son enveloppe budgétaire.



2.1.4 Mobiliser le « RNA recherche » en soutien aux démarches de montage de projets	2017	Engagé	Le RNA Recherche a été mis en place pour valoriser le montage de projets de recherche d'envergure élaboré avec de nombreux partenaires nationaux et internationaux (principalement ANR et projets européens). Les enseignant-chercheurs peuvent obtenir un volume annuel horaire de 10 à 64h, au titre du pilotage de projets scientifiques en réseau. Ce volume horaire est comptabilisé au titre des obligations statutaires d'enseignement.
2.1.5 Soutien à l'acquisition d'équipements scientifiques	2017	Engagé	Il s'agit de poursuivre l'action menée depuis plusieurs années en termes d'investissement recherche. Une enveloppe d'un million hors amortissement est dédiée à l'achat d'équipements dans les laboratoires.
2.1.6 Appel d'offres « post-doctorant UPEC-PRESTIGE »	2017	Engagé	Le couplage de l'appel d'offres UPEC au programme Prestige de Campus France a permis le recrutement de deux post-doctorants Prestige. Ce programme permet une meilleure rémunération des chercheurs ainsi qu'un soutien financier pour leur recherche. Il a permis d'attirer des chercheurs étrangers de haut niveau. Toutefois, les critères d'éligibilité de ce programme font que le nombre de candidatures reste limité. Par conséquent, il a été décidé d'élargir cet appel d'offres à des candidatures hors programme Prestige.
2.1.7 Revoir les règles de signature des publications et des communications d'un chercheur ou d'un enseignant-chercheur relevant d'une école doctorale d'UPE	2017	Engagé	Conformément à l'engagement auprès d'UPE, il a été demandé aux chercheurs de respecter les règles de signature d'UPE. Néanmoins il s'avère que ces règles sont parfois incompatibles avec les règles de signature des éditeurs. A chaque appel d'offres, ces règles de signature sont rappelées et la commission d'évaluation vérifie qu'elles sont bien respectées
2.1.8 Soutien aux axes stratégiques de l'établissement	2018		Au cours de l'année 2017, la direction de l'UPEC a défini, en collaboration avec les composantes et les laboratoires de recherche, les axes stratégiques de l'établissement. Ces axes ont pour vocation d'identifier et de fédérer les forces de l'UPEC en recherche et en formation autour de projets interdisciplinaires. Ils permettront ainsi d'accroitre la visibilité de notre établissement aux échelles régionale, nationale et internationale et de renforcer nos collaborations avec nos partenaires. Des soutiens financiers seront apportés à ces axes.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de candidatures à un appel d'offre
- Taux de réussite aux appels d'offres



Objectif 3 : Renforcer l'ancrage territorial et rayonner à l'international

Orientation 3.1 : Inciter les chercheurs à développer des collaborations et confronter leurs méthodes et résultats à leur communauté nationale et internationale

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
3.1.1 Appel d'offres « manifestations scientifiques »	2017	Engagé	L'objectif est d'inciter les équipes à s'impliquer dans l'organisation de manifestations scientifiques ayant une dimension collective et internationale afin d'accroître le rayonnement de l'UPEC à l'international. Il se traduit par le financement d'actions pour l'organisation de colloques, workshops, journées d'études etc (missions, communication, équipement, frais de réception, publication etc). Une enveloppe de 50 000 euros a été prévue pour apporter un soutien financier pour l'organisation de colloques et de manifestations scientifiques nationales et internationales. Ceci a permis de co-financer 23 projets avec le soutien du CD94.
3.1.2 Appel d'offres « post- doctorant UPEC-PRESTIGE »	2017	Engagé	Le couplage de l'appel d'offres UPEC au programme Prestige de Campus France a permis le recrutement de deux post- doctorants Prestige. Ce programme permet une meilleure rémunération des chercheurs ainsi qu'un soutien financier pour leur recherche. Il a permis d'attirer des chercheurs étrangers de haut niveau. Toutefois, les critères d'éligibilité de ce programme font que le nombre de candidatures reste limité. Par conséquent, il a été décidé d'élargir cet appel d'offres à des candidatures hors programme Prestige.
3.1.3 Appel d'offres « relecture- traduction en langue anglaise / publications internationales »	2017	Engagé	Cet appel d'offres vise à soutenir les chercheurs dans la publication dans des revues internationales à comité de lecture ou référencées dans les classements CNRS
3.1.4 Optimisation de la veille sur les appels d'offres internationaux	2018		Grâce à l'acquisition de l'outil Research Connect, la Direction de la Recherche et de la Valorisation pourra optimiser la veille sur les appels d'offres internationaux avec un ciblage des axes stratégiques de recherche de l'établissement. Elle pourra ainsi informer les chercheurs sur des nouveaux appels d'offres.

Orientation 3.2 : Renforcer l'attractivité de l'établissement et favoriser la mobilité entrante de qualité

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
3.2.1 Accroître la communication sur l'offre de formation : site web, brochure	2017	Engagé	Un chantier sur la nouvelle brochure institutionnelle de l'UPEC ainsi que pour les formations anglophones a été engagé. La refonte du site internet de l'UPEC, avec une nouvelle rubrique « International » parmi les principaux onglets contribuera à accroître cette visibilité. Le travail de valorisation de l'offre de formation sur le site web est à poursuivre en collaboration avec la DEVE.
3.2.2 Traduire l'offre de formation en anglais (voir trilingue avec l'espagnol)	2017	Non engagé	Les formations anglophones sont traduites en anglais.
3.2.3 Renforcer la valorisation des laboratoires et des écoles doctorales auprès des candidats (de niveau Master notamment)	2017	Engagé	Travail en cours avec la DRV. L'objectif est la conception de supports de présentation permettant de valoriser les laboratoires en anglais et de créer sur le site web de l'UPEC une sous-rubrique « internationalisation de la recherche »
3.2.4 Organisation d'une semaine internationale du 4 au 8 juin 2018 à destination des personnels des universités partenaires (objectif : renforcer les liens et les projets)	2018		L'objectif de ce projet est de renforcer les liens avec les partenaires.



3.2.5 Mission en Afrique du Nord en vue de contractualiser avec des établissements universitaires pour une présélection par eux d'étudiants d'un bon niveau.	2018	Les missions seront financées dans le cadre de l'appel à projet développement international de la DRI.
3.2.6 Nouveaux projets européens MIC pour un recrutement de qualité	2018	

Indicateurs de suivi :

- Taux de réussite des étudiants étrangers
- Nombre d'opérations de communication

Orientation 3.3 : Promouvoir la mobilité sortante

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
3.3.1 Faire vivre les accords par le biais de mission «Staff Teaching Assignments » (STA) ou « Organization Mobility »(OM)	2017	Engagé	Niveau atteint satisfaisant en 2017 à maintenir pour les EC (65 STA missions d'enseignements dans le cadre du programme Erasmus et à développer pour les personnels administratifs (6 STT formations des personnels en Europe).
3.3.2 Renforcer les opérations de promotion des étudiants partis à l'étranger (témoignages, etc.)	2017	Engagé	Deux opérations Erasmus en 2017 ont permis de valoriser les témoignages d'étudiants partis en mobilité. Développements à venir suite au recrutement d'un chargé de promotion internationale à la DRI.
3.3.3 Renforcer l'utilisation de la plateforme « Etudes en France », afin de donner une réponse plus rapide aux étudiants étrangers postulants à l'UPEC	2017	Non engagé	Les échanges ont été engagés entre la DRI et la DEVE, en charge de la gestion de cette plateforme.
3.3.4 Organisation d'événements thématiques dans le cadre d'opérations dites d'internationalisation à domicile : journée pays, ateliers thématiques sur une zone géographique ou un type de mobilité, témoignages d'anciens étudiants en mobilité, etc.	2018		L'objectif est de poursuivre l'optimisation de l'utilisation de la convention Erasmus (en augmentation de 50 % en 7 ans)
3.3.5 Renforcer la connaissance des partenaires afin de mieux communiquer auprès de nos étudiants	2018		Les missions et les échanges réguliers dans le cadre de projets contribueront à cette action.

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'aide à la mobilité attribués
- Nombre de missions (STA, OM)



Orientation 3.4 : Augmenter le nombre de projets européens de type Erasmus+

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
3.4.1 Accroître la communication en interne	2018		Les présentations des projets (ateliers et événements Erasmus spécifiques) seront renforcées en CPRI.
3.4.2 Renforcer l'aide au montage aux projets	2018		L'objectif sera de renforcer l'accompagnement au montage de projets d'innovation pédagogique à dimension européenne, des projets de « modernisation des EES » avec des partenaires.

Objectif 4 : Placer la vie de campus au cœur des priorités

Orientation 4.1: Renforcer et favoriser l'engagement des étudiants et personnels

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
4.1.1 Redéfinir les procédures de labellisation des associations étudiantes et associations de personnels	2017	Réalisé	
4.1.2 Redéfinir le cadrage des projets FSDIE pour mieux prendre en compte la diversité des initiatives étudiantes	2017	Réalisé	La procédure a été revue en 2017 et le cadrage voté en CFVU.
4.1.3 Soutenir le fonctionnement du parlement étudiant	2017	Engagé	L'évolution du format du PCE actuellement à l'étude.
4.1.4 Mettre en place une journée « bilan des projets FSDIE »	2017	Engagé	Des journées d'accompagnement aux projets avec témoignage d'anciens sont proposées depuis la rentrée 2017.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de réunions du parlement étudiant
- Nombre d'associations labellisées

Orientation 4.2 : Renforcer les actions de promotion de la sante

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
4.2.1 Etendre les actions du SUMPPS sur tous les sites de l'UPEC	2017	Engagé	De nouveaux sites ont été touchés par les campagnes de prévention. Des consultations de psychologues ont également été mises en place sur sites délocalisés.
4.2.2 Accroitre le nombre de campagnes de prévention	2017	Engagé	18 campagnes de préventions menées en 2017 + 1 a l'ENVA (convention)
4.2.3 Accroître le nombre d'étudiants relais-santé	2018		Cette action s'appuiera notamment sur l'option transversale « Alimentation / santé des étudiants »



4.2.4 Développer la promotion d'une bonne alimentation pour favoriser la réussite des études	2018	
4.2.5 Accroître les consultations en santé féminine	2018	

Indicateur de suivi :

- Nombre de campagne de prévention et taux de couverture des sites
- Nombre d'étudiants relais-santé et nombre d'inscrits dans l'OT « Alimentation / Santé des étudiants »

Orientation 4.3 : Renforcer l'équipement des lieux de formation et de vie étudiante

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
4.3.1 Adapter un amphithéâtre du campus centre pour permettre la réalisation d'évènements culturels et artistiques (théâtre, concert)	2017		
4.3.2 Mettre en place sur tous les sites du mobilier urbain et des équipements sportifs extérieurs	2017		

Orientation 4.4 : Développer des actions culturelles et sportives fédératives inter-composantes et intersites, en lien avec le territoire

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
4.4.1 Mise en place d'un agenda culturel sur site web de l'UPEC	2017	Engagé	L'agenda culturel de l'UPEC a été retravaillé l'année dernière et est disponible en ligne. Une réflexion sur le renforcement de sa visibilité sera engagée en 2018.
4.4.2 Mise en place d'un réseau de correspondants culture, sport, développement durable	2017	Non engagé	Action à développer.
4.4.3 Développer des actions sur tous les sites	2017	Engagé	Les actions déjà engagées sont à amplifier
4.4.4 Développement d'activités sportives (tournois, randonnées)	2017	Engagé	Le service des sports sera mobilisé sur ce sujet en 2018.
4.4.5 Dissémination de la recherche : conférences grand public avec captation, captation des colloques et diffusion, expositions culturelles et scientifiques itinérantes sur les différents sites, les écoles, collèges, lycées	2017	Engagé	Les outils de diffusion existent mais nécessitent d'être adaptés aux usages. Des expérimentations seront lancées en 2018 dans les différentes salles équipées.
4.4.6 Insertion de l'université dans la ville	2017	Engagé	L'université communique via l'agenda de la ville sur les grandes manifestations. Des conventions sont signées avec de nombreuses structures du département



Orientation 4.5 : Développer le campus vert

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
4.5.1 Développer la mobilité douce (vélo, marche à pied, covoiturage) selon les actions définies dans le plan de déplacement campus (2015)	2017	Engagé	L'année 2017 s'est caractérisée par la mise en place d'un site de co-voiturage. Les actions entreprises seront poursuivies en 2018.
4.5.2 Affecter une enveloppe budgétaire pour les actions autours du développement durable	2017	Réalisé	Une enveloppe sur le FSDIE y est consacrée
4.5.3 Développer la végétalisation des campus	2017	Engagé	
4.5.4 Mettre en place le tri sélectif et le recyclage des déchets	2017	Engagé	
4.5.5 Mise en vente de produits bio et locaux dans les distributeurs – cafétéria	2017	Engagé	Un dialogue est engagé avec le CROUS.

Objectif 5 : Développer une stratégie documentaire ambitieuse

Orientation 5.1 : Renforcer et adapter l'offre documentaire aux nouveaux usages pédagogiques et de recherche

		_	
INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
5.1.1 Réflexion à engager sur la définition de nouveaux indicateurs permettant un meilleur suivi de la stratégie documentaire de l'établissement dans le PAPET	2017	Réalisé	La réflexion a été menée au cours de l'année et a donné lieu à la définition de deux nouveaux indicateurs pour le PAPET 2018.
5.1.2 Adapter les accès à la documentation aux besoins des chercheurs	2018		Les services à destination des chercheurs seront renforcés : développement Open Access, aide à la publication, HAL, bibliométrie.
5.1.3 Adapter les accès à la documentation à l'évolution des modes d'acquisition des connaissances (besoins des étudiants)	2018		Les actions qui seront engagées viseront à assurer le maintien des horaires d'ouverture étendus, l'adaptation des espaces physiques, l'amélioration de l'accueil du public et la modernisation des outils informatiques (SID, portail documentaire, équipements informatiques en salle)
5.1.4 Renforcer l'offre documentaire	2018		Les efforts engagés porteront sur les supports physiques et numériques



Objectif 6 : Adopter un modèle économique équilibré et trouver des ressources supplémentaires au service de la réalisation et du développement des missions

Orientation 6.1 : Valoriser les résultats de la recherche

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
6.1.1 Soutenir l'acquisition d'équipements scientifiques	2017	Engagé	L'acquisition d'équipements de pointe (en particulier au sein des plateformes technologiques) permet de développer des partenariats académiques et industriels. Une partie du soutien de l'établissement a permis une levée de fonds conséquente par la région lle de France dans le cadre de Domaines d'Intérêt Majeurs (DIM) pour l'achat de nouveaux équipements.
6.1.2 Collaboration SATT-UPEC pour la prise en charge des frais de propriété Intellectuelle et les opérations de maturation	2017	Engagé	Le partenariat SATT-UPEC est toujours d'actualité pour la prise en charge des frais de propriété intellectuelle et les opérations de maturation.
6.1.3 Mobiliser le « RNA recherche » en soutien aux démarches de valorisation	2017	Engagé	Il s'agit d'utiliser le RNA pour soutenir des missions de développement de la valorisation (démarches de dépôt de brevet ou opérations de maturation) ou la responsabilité d'une plateforme technologique ou d'un grand équipement. Ces volumes horaires sont comptabilisés au titre des obligations statutaires d'enseignement.
6.1.4 Renforcer le partenariat avec la SATT	2018		La SATT IDF Innov est, pour l'instant, mandatée par l'UPEC pour détecter des projets pouvant être valorisés, pour protéger les inventions des chercheurs et pour aider à la maturation de projets de recherche. Ce partenariat a amené à une réflexion sur les possibilités d'accompagnement de la SATT dans d'autres domaines d'activités : négociation et rédaction des contrats de collaboration, gestion des contrats industriels des plateformes et gestion du portefeuille de brevets, en raison de leur expertise dans ces domaines. Des actions dans ce sens devraient donc être réalisées lors de l'année 2018.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de titre de propriétés intellectuelles
- Nombre de contrats d'exploitation, de contrats de prestations de services et contrats de collaboration



Objectif 7 : Elaborer et mettre en œuvre une organisation administrative, technique et financière ambitieuse et efficace au service des missions

Orientation 7.1 : Renforcer la qualité des informations financières et comptables

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
7.1.1 Renforcer le processus de facturation des conventions de formation professionnelle et continue	2017	Engagé	Toutes les factures d'un exercice doivent faire l'objet d'un interfaçage dans l'année entre FORMATIC (logiciel de gestion de la formation continue) et SIFAC (logiciel de gestion budgétaire et comptable)
7.1.2 Déployer le contrôle interne budgétaire et développer l'animation des dispositifs (CIB et CICF)	2017	Engagé	Action à poursuivre et à intensifier

Indicateurs de suivi :

- Taux d'interfaçage factures issues de FORMATIC dans l'outil SIFAC

Orientation 7.2 : Renforcer la gouvernance de la politique numérique

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
7.2.1 Mise en place des comités de pilotage dans tous les domaines et activités – Recherche, Formations et Gestion – pour recueillir les besoins métiers.	2017	Réalisé	Les comités sont opérationnels
7.2.2 Améliorer le fonctionnement des comités de pilotage	2018		Après une phase de mise en œuvre, il s'agit de renforcer le rôle du comité en tant qu'organe permettant de prioriser et d'assurer le suivi des projets.

Orientation 7.3 : Accompagner les populations dans l'utilisation du numérique

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
7.3.1 Présentation des outils aux nouveaux arrivants, participation au stand Happy UPEC, construction d'un catalogue de service.	2017	Réalisé	Le catalogue de services proposé par la DSI est opérationnel.
7.3.2 Formation sur Office 365 et l'environnement bureautique.	2017	Réalisé	Les supports de formations sur l'environnement numérique ont été améliorés (mise en place de vidéos, tutoriels).
7.3.3 Renforcer la visibilité des modalités d'accompagnement proposées aux utilisateurs	2018		L'objectif de cette action est d'accroître la visibilité des modalités d'accompagnement existantes proposées aux utilisateurs (vidéos, tutoriels), à travers une meilleure diffusion et communication.



Orientation 7.4 : Renforcer la connectivité et les équipements des campus

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
7.4.1 Remplacement des bornes wifi existantes et densification de la couverture réseau.	2017	Engagé	Le remplacement des bornes wifi est en cours.
7.4.2 Mise en place d'une salle collaborative au SCD	2017	Réalisé	La salle collaborative est opérationnelle.
7.4.3 Renforcer l'équipement audiovisuel des amphis et salles pédagogiques	2017	Engagé	Un amphi témoin a été équipé en 2017 avec les différents outils numériques pouvant être proposés. Les déploiements seront poursuivis en 2018 en fonction des besoins exprimés. Parallèlement, l'équipement numérique des locaux à usages pédagogiques a été engagée devra être poursuivi en 2018.

Indicateur de suivi : Taux de remplacement des bornes wifi



Projet annuel de performance d'établissement 2018 (Décret 2012-1246 du 7 novembre 2012)

> Université Paris-Est Créteil Pôle aide à la décision